

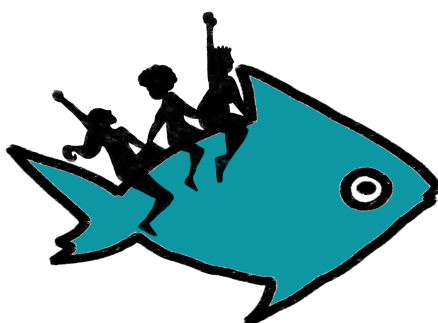
ADULTISME : L'IMPASSE RELATIONNELLE ENTRE ADULTES ET ENFANTS

**CONSÉQUENCES DE LA DOMINATION ADULTE SUR LA SÉCURITÉ AFFECTIVE DES
ENFANTS ET DES ADULTES**

Lison Danel, bénévole

Le Poisson sans bicyclette ASBL, Bruxelles

Site internet : <https://lepoissonsansbicyclette.be/>



Préambule

Cette étude est née d'un besoin profond de renouer avec ma propre enfance, de comprendre pourquoi l'enfance me terrifie. De comprendre pourquoi un sentiment immense d'impuissance et d'emprisonnement vient immédiatement me frapper lorsque j'y repense. J'ai eu l'envie de tendre la main à cette petite fille en moi, qui a vécu des moments de joie et de tendresse, mais qui a aussi eu tellement peur, qui a appris à avoir honte, à se détester elle-même sans savoir que faire de la colère qui rongait son cœur. Cette petite fille a grandi aujourd'hui et elle porte encore en elle les séquelles de son expérience d'enfant dans un monde pensé par et pour les adultes.

En tant qu'adulte aujourd'hui, j'imagine pourtant la difficulté de prendre soin d'un autre être que soi, et le caractère vertigineux, intransigeant, voire effrayant que peut comporter notre responsabilité vis-à-vis des enfants. Je veux croire que beaucoup d'adultes agissent au meilleur de leurs capacités et avec toute leur sincérité pour le bien de l'enfant dont iels sont responsables. Et, surtout, je pense que beaucoup d'adultes qui ont aujourd'hui la responsabilité d'enfants portent encore les stigmates et les schémas de la domination qu'iels ont subie enfants. Il est donc extrêmement complexe et profond de remettre en question ce rapport de domination que tous les adultes ont eux-mêmes subie avant de la reproduire à leur tour sur les générations suivantes. Car cela impliquerait pour chacun.e d'entre nous d'accepter d'ouvrir la porte aux fantômes de notre enfance, cette période de la vie fantasmée pour sa joie et son innocence, alors qu'elle se révèle également un espace spécifique de violence où l'enfant est maintenu.e impuissant.e sous le pouvoir des adultes.

Cet article n'a donc pas pour visée d'accuser obstinément ces adultes, et en particulier les femmes elles-mêmes déjà victimes de dominations et d'injonctions écrasantes : les mères qui portent encore la majorité de la charge mentale et de l'éducation des enfants, les travailleur.se.s du *care*, de l'éducation, de la petite enfance parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées. Il y a en effet un enjeu énorme à avoir la responsabilité d'un autre être que soi, sans qu'elle soit suffisamment partagée avec d'autres adultes, sans en avoir le temps ni les moyens nécessaires, et quand les traumatismes de notre

propre enfance s'insinuent durablement en nous. Cet article vise plutôt à s'inscrire dans la vague de politisation des rapports entre adultes et enfants, afin de faire émerger les formes de cette domination insidieuse, implacable et pluriséculaire. Et il vise à orienter cette compréhension de la domination adulte en la confrontant à un besoin fondamental : celui d'être aimé.e pour apprendre à aimer l'autre et s'aimer soi-même.

Je tiens à remercier l'équipe de l'association le Poisson sans bicyclette pour leur confiance et leurs encouragements dans ce chemin de recherche, la psychotraumatologue Lisa MacManus pour son expertise, mes ami.e.s pour leur écoute et leur soutien extraordinaire, ma mère pour avoir eu le courage d'accueillir la relecture de mon enfance. Je tiens également à remercier la militante, comédienne et professeure de théâtre Lilia Mellé pour m'avoir ouvert les portes menant à ce chemin de remise en question, et toutes les personnes, chercheur.euse.s, militant.e.s, activistes, professionnel.le.s du soin et de l'éducation qui oeuvrent pour déconstruire notre rapport à l'enfance et rendre aux enfants ce que la domination adulte leur a volé.

Introduction

Bien que les jeunes personnes aient en théorie des droits qui s'approchent de ceux des adultes, ratifiés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) par tous les pays sauf les États-Unis en 1989, leurs droits ne sont que bien rarement respectés, y compris dans des pays démocratiques en situation de paix comme la Belgique ou la France. Certains pays font cependant figure d'exception, comme la Suède¹, qui a opéré une véritable révolution idéologique en faveur du respect des jeunes personnes.

Parmi les principaux droits de l'enfant défendus par la CIDE, on peut ainsi énoncer :

- le droit d'avoir une identité, une nationalité et une famille
- le droit inhérent à la vie
- le droit à la protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle
- le droit à l'accès aux soins, à l'accès à une alimentation équilibrée
- le droit à ne pas faire la guerre ni la subir
- le droit à l'éducation
- le droit à la liberté d'expression (qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations)
- le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique
- le droit à ce que toutes les décisions le ou la concernant soient prises dans son intérêt supérieur
- le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité

À titre d'exemple, en Belgique ou en France le droit fondamental d'association et de réunion pacifique est remis jusqu'à 18 ans au bon vouloir arbitraire des parents, qui

¹ Notamment rapportée par la spécialiste des droits de l'enfant Marion Cuerq, partie se former en Suède

peuvent priver leur enfant de sortie selon leurs principes éducatifs. La psychologue Karen Sadler évoque² par ailleurs la difficulté de suivre psychologiquement un.e enfant victime de violences lorsque son agresseur.se possède l'autorité parentale et donc le droit de refuser le suivi psychologique de l'enfant, ce refus contrevenant aux droits fondamentaux des enfants à la protection et à l'accès aux soins. Cette question des droits laisse ainsi émerger une tension fondamentale entre l'intérêt supérieur de l'enfant et la position d'autorité, de supériorité verticale dont disposent ses parents, ses professeur.e.s, et toute personne adulte disposant d'un devoir de responsabilité envers l'enfant.

Le devoir qui incombe aux adultes d'agir *pour* l'intérêt supérieur de l'enfant leur donnerait en réalité des droits *sur* l'enfant, sous couvert d'agir pour son bien. Et ce, même si l'exercice de ces droits *sur* l'enfant implique une violation des droits des enfants en eux-mêmes.

Cette verticalité dans le rapport adulte-enfant place l'adulte en position de supériorité, iel est « majeur.e », quand l'enfant demeure en position d'infériorité, iel est « mineur.e ». L'adulte a le droit de se déplacer, de choisir ses activités, ses relations. À l'inverse, il plus souvent contrôlée par les adultes, mis.e.s en position de choisir pour ellui dans les domaines qui lae concernent pourtant directement. Cette verticalité repose sur le présupposé que les adultes sauraient mieux ce qui est bon pour l'enfant que l'enfant ellui-même, alors que ces mêmes adultes peuvent pourtant se sentir perdu.e.s pour prendre des décisions concernant leur propre existence. Dans son analyse de l'essai *La domination adulte* d'Yves Bonnardel, la sociologue Charlotte Debest questionne cette totalisation du pouvoir des adultes dans la vie des enfants :

« Quel type de régime se caractériserait par l'imposition d'horaires pour manger, dormir et travailler, par le contrôle de ses fréquentations et de son emploi du temps, par l'impossibilité de saisir la justice, par l'interdiction de conduire un véhicule, par l'interdiction de voter et d'être représenté politiquement, par l'obligation de demander la permission pour tout et n'importe quoi – aller aux toilettes, parler, se taire – par l'impossibilité sans accord d'une tierce personne de sortir de chez soi,

² SADLER, Karen, Au coeur des violences, les enfants prennent la parole, 20/10/2022, France, Colloque organisé par l'ASBL Women Safe & Children

par l'obligation d'habiter à tel endroit avec telles personnes plutôt que dans tel autre avec telles autres, par l'interdiction d'avoir une indépendance économique et donc de pouvoir subvenir à ses propres besoins ? Un régime dictatorial ? Un régime esclavagiste ? Un régime totalitaire ? Certes, mais c'est aussi le régime de l'enfance qui se caractérise par ces différentes obligations et négations des droits fondamentaux de l'être humain »³.

Cette remise en question peut générer en nous une profonde indignation à l'encontre de ce non respect total des droits d'êtres humains sous prétexte de leur âge, mais elle vient aussi se cogner à une conception de l'enfance très profondément ancrée en nous. La vulnérabilité de l'enfant et son état de dépendance vis à vis des adultes impliqueraient en effet qu'il doive nécessairement remettre les clefs de son existence à ces mêmes adultes, comme le prix à payer pour obtenir leur protection. Les enfants se retrouvent donc dans une situation sociale non seulement asymétrique avec les adultes, mais surtout de domination quasi totale.

Cette domination vient alors poser la question de l'essence même de leur rapport : peut-on vraiment parler de *relation* entre adultes et enfants ? Comment les spécificités de ce rapport de domination abîment voire attaquent la mise en relation des enfants avec les adultes, les autres enfants, et finalement avec eux-mêmes ?

Cet article est ainsi guidé par la volonté de remettre en question la nature même du rapport que les adultes entretiennent avec les enfants, qui tient, nous l'analyserons, davantage d'une forme d'oppression systémique reposant sur des dynamiques de domination que d'une véritable *relation*. Je défends ici que parler de *relation* implique de considérer les membres qu'elle unit comme deux sujets égaux en droits qui interagissent ensemble dans un cadre global de respect de l'intégrité de chacun.e. Au contraire, le rapport de domination implique qu'un seul des membres soit considéré comme pleinement sujet, et que seule sa volonté propre soit reconnue unilatéralement apte à contrôler l'interaction, quitte à attaquer l'intégrité de la personne dominée. Analyser ces rapports adulte-enfant à travers le prisme de la *relation* me semble une prise de position essentielle pour mettre la co-construction du lien social et affectif au coeur de nos réflexions sur

³ DEBEST, Charlotte, Yves Bonnardel : La domination adulte. L'oppression des mineurs, 2016, France, *in* Nouvelles Questions Féministes, . 35(1), p.176-181.

l'enfance. Je défends en effet que l'amour comme valeur, sentiment et comme acte est la matrice nécessaire à toute vie en communauté et avec soi-même, dans une perspective de coopération sociale et de solidarité, et qu'il est le moteur de l'espoir pour une lutte créatrice. C'est dans cette démarche que nous interrogerons les besoins relationnels de l'enfant et de l'adulte pour ensuite examiner en quoi la domination adulte relève d'une oppression systémique qui contrevient à ces mêmes besoins. Le concept de *sécurité affective* posé comme besoin fondamental au développement de l'être humain nous guidera dans ce chemin de déconstruction des rapports adultes-enfants.

Nous nous baserons en ce sens sur la théorie psychologique de l'attachement pour expliciter le concept de *sécurité affective*, construite et consolidée tout au long de la vie grâce à la mise en relation avec les autres et avec soi-même. Nous analyserons ensuite comment les rapports adulte-enfant prennent la forme d'une oppression systémique, l'*adultisme*, et en quoi les piliers de cette oppression alimentent un cadre antirelationnel entre adultes et enfants qui vient par là fragiliser leur *sécurité affective*. Nous défendrons en ce sens la *relation* comme pierre angulaire philosophique d'une société pensée en termes de coopération et non de maintien d'un ordre de dominations. Il me tiendra ainsi à coeur d'évoquer finalement en quoi l'adultisme constitue un outil déterminant dans la perpétuation des autres formes d'oppression systémiques telles que le sexisme, le racisme, et les LGBTQIA+phobies par exemple, dans une dynamique d'intersectionnalité.

Je ferai ainsi dialoguer des sources philosophiques, psychologiques, politiques, sociologiques et militantes, car il me semble primordial de repenser en profondeur notre rapport à l'enfance. J'ai également fait appel lors d'un entretien à l'expertise de la psychotraumatologue et conseillère conjugale et familiale bruxelloise Lisa MacManus, qui s'engage dans son activité de soin et lors d'interventions publiques à lutter contre les violences faites aux enfants, et notamment les violences sexuelles. J'emploierai aussi bien le terme d' « enfant » que celui de « jeune personne » pour désigner les personnes de moins de 18 ans, dans la mesure où je souhaite à travers cet article participer à revaloriser le terme d'« enfant », en allant à l'encontre des préjugés sur lesquels repose la domination adulte.

Je tiens à préciser que je ne suis moi-même pas parente d'un.e ou plusieurs enfants, et que j'écris cet article depuis ma position de femme adulte cis-genre, occidentale/

européenne, de classe moyenne, blanche, hétérosexuelle, valide, et mince. Les sources de cet article s'inscrivent principalement dans la pensée adulte occidentale à majorité francophone (Belgique, France et Québec), et anglo-saxonne (Grande-Bretagne, Etats-Unis), qui étaient pour moi les sources les plus accessibles au moment de l'écriture. Cet article se circonscrit donc à un cadre spécifique, qui je le souhaite sera remis en question et élargi dans la vague de déconstruction de l'adultisme.

I. La relation comme « clef de voûte de la sécurité affective »⁴

a) Sécurité affective et attachement

La *sécurité affective* se comprend comme un besoin primaire qui rejoint le besoin vital de sécurité. Elle se développe durant la petite enfance et continue de se consolider à l'âge adulte. Elle conditionne la relation aux autres et à soi-même, l'estime de soi, l'entrée dans l'apprentissage et la liberté d'être, d'après la psychopraticienne Anne Demangeat⁵. Elle se traduit comme un sentiment de sécurité d'être au monde, parmi les autres et avec nous-mêmes, qui nous offre le cadre nécessaire pour nous développer, entrer en relation et vivre dans le monde.

L'estime de soi précitée se compose selon les psychiatre et psychothérapeute Christophe André et François Delord⁶ de l'amour de soi, de la confiance en soi et de l'image de soi. L'estime de soi se définit comme l'évaluation intime et personnelle de l'écart entre la personne que nous croyons être, et celle que nous rêvons d'être. Plus cet écart est faible, et plus nous remplissons nos besoins d'amour de soi, d'image de soi positive, et de confiance en soi dans ce que nous entreprenons. Avoir une bonne estime de soi nous permet donc de nous aimer nous-mêmes et d'apprendre à prendre soin de nous, de reconnaître notre valeur et notre dignité, et d'oser expérimenter de nouvelles choses, car nous nous sentons soutenu.e.s et nous avons confiance en nos capacités pour y parvenir.

On peut ainsi considérer que la *sécurité affective* conditionne notre être au monde et à nous-mêmes, et qu'elle est en ce sens essentielle à l'épanouissement personnel et à la cohésion sociale.

Cette sécurité affective se construit dès la petite enfance à travers l'attachement que le bébé va développer avec ses figures d'attachement, qui sont les adultes qui vont entrer en relation prolongée avec lui et subvenir à ses besoins. L'attachement se

⁴ TOUSSAINT, Emmanuelle et BACRO, Fabien, La sécurité affective et le bien-être des enfants confiés : une analyse du vécu du placement à la lumière de la théorie de l'attachement, 2021, France, in La psychiatrie de l'enfant vol.24, Presses Unitaires de France, Rapport d'étude

⁵ DEMANGEAT, Anne, Les enjeux de la sécurité affective, 19/04/2024, France, in psychologue.net n°187, Podcast

⁶ ANDRÉ, Christophe et DELORD, François, L'estime de soi, S'aimer pour mieux vivre avec les autres, 2008, Paris, Éditions Odile Jacob, Essai

comprend comme le lien qui unit les personnes au sein du cadre d'interaction que constitue leur relation. Le bébé va par principe s'attacher aux premières figures adultes qui entrent en contact prolongé avec lui, quelle que soit la nature ou la qualité de leur relation. Car avant d'avoir confiance en lui-même, le tout petit bébé va d'abord avoir confiance en l'adulte pour pouvoir répondre à ses besoins non seulement physiologiques, mais aussi et surtout affectifs. C'est d'abord auprès de ses figures d'attachement principales que le bébé va se sentir en sécurité, avant de gagner en autonomie et d'apprendre à diversifier ses sources de sécurité en grandissant, que ce soit auprès d'autres personnes comme ses ami.e.s ou auprès d'ellui-même.

Il me paraît essentiel de distinguer ici le concept d'*autonomie* de celui d'*indépendance*. L'autonomie acquise grâce à une bonne sécurité affective permet de s'ouvrir soi-même au monde, d'apprendre à compter sur soi-même en dépendant moins des autres. Mais si elle consiste à savoir remplir ses propres besoins, elle signifie aussi savoir reconnaître et être capable de demander quand nous avons besoin d'une aide extérieure pour les remplir, dans une logique d'interdépendance avec les autres. En réalité, les adultes aussi ont besoin d'être accompagné.e.s et soutenu.e.s à différentes étapes de leur vie, comme une rupture ou la lancée dans un nouveau projet, que ce soit par un.e thérapeute, leurs ami.e.s, leurs collègues ou leur famille par exemple. Le principe même du travail implique des ramifications d'interdépendance complexes. Je défends par là que devenir adulte ne signifierait donc pas devenir totalement indépendant.e, mais au contraire accepter sa part de vulnérabilité et de dépendance en osant demander de l'aide sans honte, tout en se rendant capable de soutenir les autres. Cette autonomie implique donc un enjeu fondamental de coopération, de mise en relation avec soi et avec les autres, d'apprendre à se connaître, comprendre ses besoins, connaître les autres et comprendre leurs besoins. Un état ancré de sécurité affective permet à l'enfant et l'adulte d'apprendre à se considérer de manière autonome, mais aussi d'apprendre à considérer les autres.

L'opposition frontale entre une idée de l'enfant dépendant.e et de l'adulte indépendant.e qui viendrait justifier la domination de l'adulte sur l'enfant apparaît ici réfutable. Comme l'adulte, l'enfant peut se montrer capable d'une forme d'autonomie, qu'il continuera d'acquérir en grandissant, s'inscrivant davantage dans une logique de continuum que d'opposition. Car si la *sécurité affective*

acquiert ses conditionnements les plus profonds durant la petite enfance, elle continue d'évoluer tout au long de la vie, de nos relations et de nos expériences.

C'est la qualité avec laquelle ses figures d'attachement entreront en relation avec elle qui insufflera en elle ses premiers schémas de sécurité affective et son processus d'autonomisation. La qualité de la relation au sein de laquelle se noue l'attachement est donc une question primordiale pour comprendre comment se construit la sécurité affective nécessaire à notre développement. C'est en ce sens que le psychiatre spécialiste de l'attachement et de la résilience Boris Cyrulnik considère la théorie de l'attachement comme une véritable révolution de la psychologie contemporaine.

b) Théorie de l'attachement et troubles de l'attachement

La théorie de l'attachement a été développée par le psychiatre et psychanalyste britannique John Bowlby en 1958, et sera suivie de développements majeurs notamment par la psychologue canadienne Mary Ainsworth ou les psychologues états-uniennes Mary Main et Judith Solomon. John Bowlby s'est particulièrement intéressé aux conséquences des séparations précoces des enfants d'avec leurs parents, il a beaucoup travaillé au contact d'enfants placés ou en pouponnière, ce qui l'a amené à considérer le besoin d'attachement affectif comme un besoin vital à part entière. Ce besoin génère chez le bébé un système motivationnel d'attachement, qui se comprend comme un mécanisme d'adaptation de son comportement visant à maintenir une proximité protectrice avec sa figure d'attachement. C'est ce système qui va par exemple amener un bébé à pleurer lorsqu'il se sent isolé de sa figure d'attachement.

« Le système d'attachement a pour but de favoriser la proximité de l'enfant avec une ou des figures adultes afin d'obtenir un réconfort lui permettant de retrouver un sentiment de sécurité interne face aux éventuels dangers de l'environnement. Ainsi, toutes les conditions indiquant un danger ou générant du stress pour l'enfant activent ce système, que ce soient des facteurs internes, comme la fatigue ou la douleur, ou des facteurs externes, liés à l'environnement (tout stimulus

effrayant, par exemple la présence d'étrangers, la solitude, l'absence de la figure d'attachement) »⁷.

Ce système d'attachement est sans cesse redirigé en fonction des réponses de l'environnement du bébé. Il commence dès 7 mois à reconnaître les personnes qui s'engagent dans une interaction durable avec lui, qui répondent à ses besoins tant physiologiques qu'affectifs, et qui vont constituer pour lui ses figures d'attachement. « Ainsi, toute personne qui s'engage dans une interaction sociale durable avec l'enfant et qui répond aux besoins de réconfort de l'enfant lorsque celui-ci est stressé est susceptible de devenir une figure d'attachement »⁸. Il va alors initier un contact et une demande privilégiée dirigées expressément vers ces personnes. Le bébé agit selon des comportements innés visant à générer une réponse chez son ou ses adultes de référence : il va pleurer, s'agripper, sourire, effectuer des vocalisations, et plus tard marcher, pour répondre de manière adéquate à son besoin d'attachement.

« Quand le système d'attachement n'est plus activé, que l'enfant est rassuré alors entre en jeu le système exploratoire grâce auquel l'enfant apprend sur son environnement et développe des capacités qui seront importantes pour les stades ultérieurs du développement. Ce système se développe surtout à partir de 7 mois, période qui correspond à la mise en place du système d'attachement et à la constitution de figures d'attachement spécifiques. Avec ses progrès moteurs, sa capacité à se déplacer, l'enfant peut s'éloigner pour explorer et étendre ainsi considérablement son horizon. Il devient dès lors particulièrement actif dans la régulation de la distance avec l'adulte »⁹.

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer l'état de grande dépendance du bébé, celui-ci n'est pas passif dans la relation qu'il entretient avec ses figures d'attachement et son environnement en général. Grâce notamment à ses déplacements moteurs (à quatre pattes, puis marche bipède) et à d'autres actions de connexion/exploration, il va mettre en place des stratégies pour nouer une relation avec ses figures d'attachement. Il peut ainsi choisir d'entrer dans une

⁷ DUGRAVIER, Romain et BARBEY-MINTZ, Anne-Sophie, Origines et concepts de la théorie de l'attachement, 2025, France, *in* *Enfances & Psy*, 66(2), p.14-22, Article

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

grande proximité avec elles, et également de s'en éloigner pour partir à la découverte de son environnement.

« La figure d'attachement de l'enfant représente la base à partir de laquelle il peut s'autoriser à explorer le monde environnant. Son aptitude à explorer dépend de ses liens d'attachement »¹⁰. Le petit.e enfant a donc besoin de repères de réconfort solide, de sentir qu'iel est protégé.e et contenu.e par les adultes de son entourage proche pour pouvoir s'ouvrir au monde. Loin de l'enfermer dans un rôle passif ou de renforcer sa dépendance, c'est justement cet état de sécurité qui va l'amener à développer son autonomie et sa propre agentivité. D'abord dépendant d'une proximité physique réelle, ce besoin évolue vers 3 ans en le besoin d'être convaincu.e de « la possibilité d'obtenir l'attention du *caregiver* (donneur.euse de soins)»¹¹, que peu importe où le besoin d'exploration de l'enfant l'aura conduit.e, iel pourra toujours trouver refuge auprès de ses donneur.euse.s de soin. Boris Cyrulnik met ainsi en avant la nécessité d'être « mis à l'épreuve et accompagné.e dans l'épreuve »¹² pour gagner en confiance en soi, comme dans l'apprentissage du vélo par exemple. Le soutien de l'adulte permet à l'enfant de développer au mieux le soutien qu'iel va apprendre à s'apporter à ellui-même.

Son système d'attachement a pour but de lui offrir un havre de sécurité, et « la sensibilité avec laquelle l'adulte répond aux besoins exprimés par l'enfant conditionne la sécurité de l'attachement de celui-ci »¹³. La séparation d'avec ses figures d'attachement devient tolérable pour l'enfant dans la mesure où iel aura développé une confiance dans le retour de l'adulte, iel sera capable de se représenter mentalement la perspective de la séparation, et de communiquer avec l'adulte autour des modalités de la séparation, ses conditions, sa durée, et la nature des retrouvailles. Il s'agit donc d'un véritable échange relationnel, où l'enfant va développer des stratégies de mise en lien passant par une communication corporelle, d'abord non verbale, puis verbale pour se faire comprendre de l'adulte. Et l'adulte en retour va développer un système d'attachement qui l'amène à comprendre et répondre aux besoins de l'enfant, dans la mesure où l'adulte est ellui-même en situation de sécurité affective. Boris Cyrulnik insiste en effet aujourd'hui sur la

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² CYRULNIK, Boris, interviewé par MIDAL, Fabrice, Amour et attachement, 20/04/2025, France, in Dialogues n°162, Podcast

¹³ DUGRAVIER, Romain et BARBEY-MINTZ, Anne-Sophie, Origines et concepts de la théorie de l'attachement, op.cit.

nécessité neurologique non seulement pour le petit enfant d'être entouré d'amour et de lien, de bénéficier d'un attachement sûr, durable et cohérent, mais aussi pour la personne qui l'a porté.e durant sa grossesse et ses figures d'attachement en général¹⁴. C'est en disposant d'une sécurité affective solide que l'adulte pourra développer au mieux le système d'attachement lui permettant de prendre soin de l'enfant dont iel s'occupe. L'enjeu de l'attachement se révèle donc réciproque, les adultes éprouvant également le besoin d'entrer en connexion avec l'enfant dont iels s'occupent lorsque leur système d'attachement le leur permet. Les adultes ne constituent pas uniquement des pourvoyeurs extérieurs de besoins affectifs, mais bien un sujet aussi fondamental que les enfants dans la relation vivante aux ramifications complexes qu'implique cet attachement.

Les besoins d'attachement de l'adulte et la qualité de sa propre sécurité affective apparaissent donc également essentielles dans la construction d'une relation d'attachement sûr avec l'enfant. Tenter de comprendre les besoins d'attachement du bébé nous amène ainsi à saisir la continuité entre les enfants et les adultes au lieu de les opposer. Les interactions précoces avec ses figures d'attachement viennent créer chez l'enfant des représentations mentales (sûre ou insûre) qui influenceront ses relations tout au long de la vie, y compris sa propre parentalité une fois adulte.

La manière dont l'enfant va vivre les interactions et notamment les séparations d'avec ses figures d'attachement va ainsi avoir un rôle prépondérant dans la construction et/ou la fragilisation de sa sécurité affective. Même s'il évolue, le besoin d'attachement perdure durant toute la vie, et développer une bonne sécurité affective dans l'enfance facilite par la suite des choix relationnels qui viennent consolider cette sécurité affective. La construction d'un attachement sûr nécessite une mise en relation fiable et durable, de sécuriser la relation à travers une constellation d'actions cohérentes qui nous lient à l'autre, comme le fait de consoler l'enfant lorsqu'iel pleure, reconnaissant par là son émotion et l'assurant de notre présence.

Mary Ainsworth, la psychologue canadienne qui a travaillé en collaboration avec John Bowlby autour de la théorie de l'attachement a ainsi fondé dans les années 70 la théorie des trois types d'attachement : l'attachement sûr, l'attachement insûre évitant, et l'attachement ambivalent/résistant que l'on appelle également aujourd'hui

¹⁴ CYRULNIK, Boris, interviewé par MIDAL, Fabrice, *Amour et attachement*, *op. cit.*

l'attachement insécurisé anxieux. En soumettant des bébés de un an à une « situation étrange », durant laquelle ils et elles sont séparé.e.s de leur figure d'attachement principale (leur mère) puis mis.es au contact d'une présence étrangère avant de retrouver leur figure d'attachement, elle a ainsi pu étudier et classer les réactions des bébés. À ces trois styles d'attachement en a été découvert un autre, théorisé par les psychologues états-uniennes Mary Main et Judith Solomon en 1986 : l'attachement insécurisé désorganisé/désorienté. Mary Main a également mis en place une « *Adult attachment interview* », afin d'enquêter sur une **corrélacion entre le vécu d'attachement des parents et la réaction de leurs bébés**. Elle a ainsi pu mettre en évidence que les adultes qui avaient un discours « sécurisé-autonome » cohérent et coopérant sur leur propre vécu d'attachement se comptaient en majorité parmi les parents des bébés présentant des réactions d'attachement sécurisé. Les adultes avec un discours « détaché », « préoccupé » ou « non résolu désorganisé » se comptaient en majorité parmi les parents des bébés présentant des réactions d'attachement « évitant », « résistant-ambivalent » ou « désorganisé désorienté ». S'observe ainsi une véritable connexion transgénérationnelle entre la relation des parents à leurs propres vécus d'attachement et les réactions de leurs bébés.

Les bébés présentant un attachement sécurisé protestent lors de la séparation et accueillent avec joie la figure d'attachement à son retour, sans manifester de réactions extrêmes. Cet attachement « s'accompagne, chez l'enfant, d'une meilleure estime de soi et de la capacité de faire appel lorsqu'il en a besoin. Il favorise également la capacité d'exploration »¹⁵. Les bébés présentant un attachement insécurisé évitant ne manifestent aucune réaction à la séparation et ignorent voire fuient la figure d'attachement à son retour. Dans ce type d'attachement, « l'enfant ne fait pas appel à autrui au fur et à mesure que son stress augmente. Il (ou elle) a tendance à masquer sa détresse émotionnelle, ou à se sentir invulnérable et à considérer que l'on ne peut pas faire confiance aux autres. Il (ou elle) essaie de garder le contrôle dans les situations de détresse en diminuant la réactivité du système d'attachement et en réduisant ses signaux de détresse en direction des parents »¹⁶. Les bébés présentant un attachement insécurisé ambivalent/résistant ou anxieux manifestent une grande anxiété lors de la séparation d'avec la figure d'attachement, et ne parviennent pas à se calmer lors des retrouvailles, pouvant manifester de la colère ou des pleurs. « L'enfant se montre très ambivalent en situation de

¹⁵ DUGRAVIER, Romain & BARBEY-MINTZ, Anne-Sophie, 2015, *op. cit.*

¹⁶ *Ibid.*

stress, comme s'il résistait à son besoin d'être réconforté. Il adopte une stratégie d'augmentation de fonctionnement du système d'attachement et d'augmentation des signaux. Il manifeste de la détresse lors de la séparation, un mélange de recherche de contact et de rejet coléreux, des difficultés à être réconforté »¹⁷.

Le type d'attachement insécurisé/désorienté a été observé quand lors de l'expérience de la situation étrange, le bébé manifeste des comportements désorganisés et désorientés. Par exemple, il « peut rester figé en paraissant dans un état de stupeur, les mains en l'air ; se lever et tomber subitement par terre à l'arrivée du parent ; ou s'agripper au parent tout en s'en éloignant »¹⁸. Ce type d'attachement intervient particulièrement dans les contextes familiaux violents où les figures d'attachement censées le protéger sont perçues par l'enfant comme terrifiantes ou terrifiées, lorsqu'elles maltraitent l'enfant ou qu'elles sont elles-mêmes victimes de violences. En effet, « étant donné que l'enfant attaché recherche inévitablement le parent en cas de détresse, si le parent manifeste des comportements qui alarment ou qui effraient l'enfant, cela induit un paradoxe comportemental car l'enfant active simultanément une approche du parent, qui sert de refuge, et une fuite de la source d'alarme »¹⁹. L'enfant développant un style d'attachement désorganisé/désorienté peut vivre un « effondrement des stratégies comportementales, car il ne peut ni s'approcher (les « stratégies » sécurisées et résistantes-ambivalentes), ni détourner son attention (la « stratégie » évitante), ni fuir »²⁰. Il peut alors lui-même ou elle-même présenter des comportements violents, une difficulté à entrer en relation avec les autres et avec lui ou elle-même.

Un attachement insécurisant vient directement fragiliser la sécurité affective et peut ainsi générer des troubles de la santé mentale comme des difficultés de régulation émotionnelle, des dépressions, des TOC, ou encore des troubles de la personnalité. L'attachement insécurisé/désorienté en particulier peut avoir des conséquences graves, et constituer un facteur de risque pour le développement de psychopathologies :

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ MAIN, Mary, De l'attachement à la psychopathologie, 1998, France, *in* *Enfance*, n°3, pp. 13-27, Article

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

« En plus des différents facteurs - dont les facteurs génétiques - qui influencent la formation de troubles psychiques, au moins cinq facteurs de risque en relation avec l'attachement peuvent être isolés. Ils concernent : a) l'incapacité à former un lien d'attachement entre les âges de 6 mois et 3 ans (carence maternelle) ; b) les formes « organisées » d'attachement insécurisé ; les séparations majeures ou la perte permanente de figures d'attachement ; l'attachement désorganisé à la suite de maltraitance ; e) l'attachement désorganisé résultant de l'effet intergénérationnel d'un traumatisme du parent »²¹.

Considérer l'importance de la relation dans le développement du bébé se conjugue ainsi à celui de l'adulte tout au long de sa vie, la figure d'attachement se comportant comme un miroir pour le bébé. S'il ne s'exprime pas de la même manière venant d'un nourrisson ou d'une personne trentenaire, le besoin d'être en relation à des figures d'attachement stables et cohérentes, et d'avoir la possibilité de prendre en soin et d'apaiser ses insécurités affectives demeure fondamental. Il y a donc un enjeu immense à interroger les rapports adultes-enfants afin de comprendre ce qui peut fragiliser leur relation, pilier essentiel du développement non seulement des enfants mais aussi des adultes.

c) Relation et besoins

Au delà de la présence auprès de l'enfant et du fait de le nourrir, c'est donc bien la qualité affective de la relation avec ses figures d'attachement qui vient créer et consolider sa sécurité affective. Car si le besoin d'attachement n'est pas comblé correctement, il peut alors entrer en conflit avec d'autres besoins primaires constitutifs de sa sécurité affective qu'il est pourtant censé nourrir. Le médecin canadien Gabor Maté spécialisé en médecine familiale et traumatismes de l'enfance prévient²² ainsi d'une tension entre les **deux plus grands besoins psychologiques de l'enfant : le besoin d'attachement et le besoin d'authenticité**. L'enfant ressent à la fois le besoin d'être en lien avec l'adulte, de se sentir aimé.e, protégé.e, sécurisé.e, et le besoin d'être en lien avec ellui-même, d'exprimer ce

²¹ *Ibid.*

²² MATÉ, Gabor, *Le Mythe de la normalité : Le traumatisme, la maladie et la guérison dans une culture toxique*, trad. FONTAINE, Éric, 2024, Montréal, Éditions de l'Homme, Essai

qu'iel ressent, d'être en lien avec son corps, d'exprimer sa personnalité dans ses activités et ses relations. Gabor décrit ces deux besoins comme des besoins personnels et sociaux primaires, qui ont pour but d'assurer notre survie en formant société et en agissant selon ce que nous ressentons et percevons. Le besoin d'attachement a ainsi pour but de nourrir le besoin d'authenticité en apprenant à l'enfant à avoir conscience de sa valeur, de son estime d'ellui-même et de sa légitimité d'être. Mais si l'enfant se rend compte que le fait d'exprimer ses émotions sincères met en danger le lien avec l'adulte, alors iel pourra se fermer pour préserver le lien à tout prix afin d'assurer sa survie affective. Le lien ne constituera plus une source d'épanouissement de sa personnalité propre, mais sera perçu comme but unique à préserver au détriment de ses autres aspirations. Iel risquera alors d'entrer dans une négation d'ellui-même et de ses ressentis, ce qui va diminuer ses capacités de vie avec les autres : iel pourra se fermer aux autres par peur de se montrer vulnérable, ou à l'inverse ne pas savoir écouter ni poser ses propres limites par peur de décevoir l'autre. Cette blessure dans le besoin d'authenticité peut alors conduire à des cas extrêmes, comme accepter une situation de violence par peur de perdre le lien. Gabor Maté met en évidence une primauté du besoin d'attachement sur le besoin d'authenticité, dont résulte une plus forte propension chez l'enfant à s'oublier pour préserver le lien qu'à rompre le lien pour pouvoir exister pleinement.

Cette primauté du besoin d'attachement sur le besoin d'authenticité place l'enfant dans une position particulièrement vulnérable vis à vis de l'adulte. Et c'est le pouvoir de domination de l'adulte qui peut alors imposer le sacrifice du besoin d'authenticité chez l'enfant.

Il est donc important de comprendre ce qui peut constituer une base relationnelle propice au développement de la sécurité affective de l'enfant et de l'adulte, afin d'analyser la distinction entre relation et rapport de domination. J'ai choisi de me référer comme base de réflexion aux sept besoins relationnels énoncés²³ par la psychopraticienne Anne Demangeat à laquelle j'avais fait appel pour définir la sécurité affective. Ces piliers nous permettront ainsi de clarifier en quoi la domination adulte impose et autorise un cadre antirelationnel aux adultes envers les enfants.

Le premier besoin se comprend comme le besoin de se *dire*, c'est-à-dire de pouvoir exprimer ses pensées, ses émotions, ses opinions, d'avoir un espace de communication

²³ DEMANGEAT, Anne, Les enjeux de la sécurité affective, *op. cit.*

libre. Le deuxième besoin est le besoin d'*être entendu.e*, que notre expression soit accueillie et écoutée par l'autre. Le troisième besoin est celui d'*être reconnu.e*, que notre existence ait une place en elle-même et pour ce qu'elle est aux yeux de l'autre, qu'elle soit respectée et acceptée. Le quatrième besoin est celui de *se sentir valorisé.e*, que notre existence, nos choix, nos actes soient considérés et encouragés. Le cinquième besoin est celui de *rêver*, que nos ambitions soient soutenues, que la relation ait une perspective d'évolution et de transformation. Le sixième besoin est le besoin d'*intimité*, de nouer une connexion profonde et authentique dans une proximité. Et le septième besoin énoncé par Anne Demangeat est le besoin d'*influencer*, que l'on peut comprendre comme le besoin d'être partie prenante, d'être pleinement acteur.ice dans la relation, que nos initiatives soient prises en compte dans une co-construction de la relation. La réponse positive à ces besoins vient ainsi directement nourrir l'estime de soi, la confiance en soi et l'amour de soi des personnes en relation, leur permettre de s'épanouir et de prendre leur place sereinement dans le monde, de nouer de nouvelles relations et de poursuivre leurs aspirations en se sentant pleinement acteur.ice.s de leur vie.

Comme l'affirme la pédopsychiatre et sociologue chercheuse au *Yale Child Study Center* Laelia Benoît, « l'amour inconditionnel est celui que les parents transmettent à leurs enfants en exprimant simplement leur bonheur que l'enfant existe indépendamment de ses réalisations. C'est un sentiment puissant et fondamental en terme d'amour »²⁴. C'est un amour qui accompagne et qui soutient, qui implique de croire en l'enfant, de l'aimer pour ellui-même, tel.le qu'iel est, dans ses aspirations, ses pensées, ses émotions. Ainsi, même lorsque la jeune personne ne réussit finalement pas l'épreuve qu'elle a tentée, une sécurité affective solide la poussera à réessayer, à croire en ses capacités d'adaptation et son aptitude à développer de futures compétences. Et, surtout, elle lui permet de ne pas attacher sa valeur à la réussite de ce qu'elle entreprend, car elle aura acquis la conscience la plus intime et la plus puissante que sa valeur et sa dignité sont irréductibles et inconditionnelles, qu'elle est aimée et peut être aimée entièrement comme elle est. Cette *sécurité affective* nous permet donc d'entrer dans un apprentissage serein, empreint de curiosité, de liberté et de joie, au sein duquel nous savons que notre valeur ne dépend pas de nos résultats scolaires par exemple. L'apprentissage fait sens en lui-même, guidé par notre volonté de découvrir le monde et d'y vivre, d'exprimer notre personnalité, il n'apparaît pas comme condition pour être aimé.e et reconnu.e. La sécurité

²⁴ BENOÎT, Laelia, interviewée par DESCLAIBES, Stéphanie, Mettre fin à la culture de domination envers les enfants, , 23/11/2023, France, in Les adultes de demain, n°170, Podcast

d'être que l'on a ressentie au contact de nos figures d'attachement, qui ont su nous rassurer, nous offrir leur amour, leur présence et nous accompagner dans notre exploration, vient s'inscrire au plus profond de notre psychologie et orienter notre être au monde durant l'enfance, impactant également durablement notre vie d'adulte. Et c'est grâce à l'accompagnement de nos figures d'attachement que nous apprenons peu à peu à moins dépendre d'elles et à gagner en autonomie pour répondre à nos besoins.

La *sécurité affective* de l'enfant repose ainsi fondamentalement sur son *besoin d'attachement*, en corrélation avec son *besoin d'authenticité*. Pour qu'elle puisse se déployer pleinement, elle nécessite que les relations nouées avec les figures d'attachement promeuvent le processus d'autonomisation de l'enfant en répondant à ses besoins de *se dire*, *d'être entendu.e*, *d'être reconnu.e*, *de se sentir valorisé.e*, *de rêver*, *d'intimité* et *d'influencer*.

La construction d'un attachement sécure se comprend donc comme un besoin essentiel à la sécurité affective des enfants et des adultes. Les besoins relationnels qui en découlent nous permettront de mettre en lumière en quoi les rapports entre adultes et enfants à une échelle systémique tiennent davantage d'un rapport de domination que d'une véritable relation, pouvant donc fragiliser voire abîmer leur sécurité affective.

d) Critique méthodologique

Il est important de rappeler que les styles d'attachement tels qu'ils ont été présentés ici sont une forme vulgarisée d'études complexes qui continuent d'être l'objet de recherches empirico-scientifiques poussées. Il n'est pas question à travers l'appel à la théorie de l'attachement de classifier ou d'essentialiser les êtres humains, qui évoluent tout au long de leur vie, et dont l'histoire et les comportements émanent une singularité propre à chacun.e. Les styles d'attachement que nous avons évoqués se développent en fonction de l'environnement social de l'enfant, mais aussi de son tempérament propre et d'autres facteurs complexes comme la transmission de traumatismes transgénérationnels ou le positionnement dans la fratrie/sororie par exemple : une situation peut être vécue comme un abandon pour un.e enfant, ou ne pas constituer de problème pour un.e autre, chaque jeune personne ayant sa propre unicité.

Certain.e.s enfants et adultes peuvent présenter des comportements appartenant à différents styles d'attachement, et la psychotraumatologue Lisa MacManus a précisé lors de notre entretien que l'on considère aujourd'hui davantage l'attachement comme une dynamique que comme une classification figée : notre style d'attachement peut changer au cours de notre vie, selon les personnes et les expériences que nous continuons de rencontrer. Certaines personnes comme des thérapeutes, une famille d'accueil ou des ami.e.s peuvent ainsi constituer des tuteurs de résilience qui permettent peu à peu à notre sécurité affective de guérir. Et à l'inverse, bien qu'une sécurité affective solide puisse nous permettre de nous protéger durablement et de construire des relations épanouissantes, il est malheureusement également possible qu'elle s'abîme une fois adulte en fonction de notre vécu. La sécurité affective ne peut pas nous prémunir de toute blessure affective, mais elle constitue une base de connexion et d'exploration stable nous permettant de rebondir plus facilement en cas de traumatisme, de retrouver un chemin vers nous-mêmes et vers les autres.

S'appuyer sur cette théorie nous permet de considérer des tendances de réactions et de comportements mettant en évidence une plus grande sérénité de l'enfant accompagné.e dans une relation sécurisante par ses figures d'attachement elles-mêmes en état de sécurité affective. Le sujet de l'attachement humain demeure extrêmement vaste, et cette étude en propose simplement un aperçu pour poser notre postulat de recherche autour de la nécessité de la relation à des figures d'attachement dans la construction de la sécurité affective de l'enfant et de l'adulte. Cette orientation s'inscrit dans le paradigme philosophique de l'amour et de la coopération sociale, qui pose la relation comme nécessaire et fondamentale à une existence saine et heureuse.

Avoir recours à une théorie scientifique comme je le fais n'est donc pas une démarche neutre, elle est orientée selon le paradigme philosophique et militant originel qui m'a conduite à sélectionner et interpréter ces sources. Le paradigme que j'ai choisi s'inscrit dans la pensée enfantiste²⁵ qui vient défendre l'égalité des droits entre adultes et enfants, en vue de protéger les enfants contre la domination et la violence des adultes.

²⁵ Créé en 2022 en France, le Collectif enfantiste lutte activement contre les violences faites aux enfants et aux adolescent.e.s
<https://collectifenfantiste.fr/le-mouvement-enfantiste/>

En effet, je choisis en cela de rejoindre la philosophe Tal Piterbraut-Merx, qui a recherché en quoi la science et notamment la science psychologique a pu être instrumentalisée pour justifier la domination des adultes sur les enfants²⁶. La science du développement de l'enfant qui posait sa dépendance à l'adulte et sa vulnérabilité s'est en effet vue devenir un outil pour asseoir le paradigme de la supériorité naturelle et de droit des adultes sur les enfants.

Je pense à l'inverse qu'il est nécessaire de remettre en question le concept d'autorité naturelle et unilatérale des adultes sur les enfants pour lui préférer les concepts d'amour, de lien, d'accompagnement, de confiance et de soin. Je défends ici que la mission d'un adulte n'est pas d'asseoir son autorité à tout prix, mais d'accompagner l'enfant dans son processus d'autonomisation pour l'aider à développer sa sécurité affective. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de me référer à la théorie de l'attachement dans la science psychologique, dans la mesure où elle met en évidence l'importance primordiale de la qualité du lien entre le bébé, l'enfant, l'adolescent.e, l'adulte et leurs figures d'attachement dans la création et la consolidation de leur sécurité affective. Penser les rapports adultes - enfants en termes de relation et non de domination me paraît en ce sens un paradigme nécessaire à la défense des droits et de l'intégrité des jeunes personnes.

Par souci d'authenticité méthodologique, je précise donc que je ne m'appuierai pas sur les arguments des expert.e.s en psychologie qui défendent la position d'autorité que doivent avoir et conserver les adultes envers les enfants, quitte à recourir à des pratiques de violences dite éducatives ordinaires. S'il est nécessaire pour l'enfant d'apprendre à gérer sa frustration, de comprendre les limites des autres, les siennes et de les respecter, je souhaite questionner le rapport vertical d'autorité censé y aboutir. La co-construction d'une relation avec les jeunes personnes suppose à l'inverse une plus grande horizontalité, dans laquelle l'adulte doit aussi reconnaître ses torts, s'excuser s'il n'a pas respecté l'enfant, et donc ne pas se mettre en position de toute-puissance.

Il ne s'agit donc pas de remettre en question la responsabilité inaliénable de l'adulte vis à vis de l'enfant, son devoir d'accompagnement envers celui-ci, mais de remettre en question les rapports de domination qui se cachent derrière cette responsabilité en

²⁶ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, 2024, Toulouse, Éditions blast, Collection relief, Essai

prenant le masque d'une autorité unilatérale. Comme l'affirme la thérapeute familiale, spécialiste en victimologie et ethnologue Sokhna Fall, « si les enfants sont les égaux des adultes en droits, ils n'ont pas les mêmes moyens ni le même développement, ce qui donne une responsabilité supérieure à l'adulte dans la relation »²⁷. Dans les expressions de la domination adulte et spécifiquement les violences sexuelles intrafamiliales, elle explique ainsi qu'on « assiste au **dévolement de la fonction de responsabilité en fonction de pouvoir**, dans la pensée que l'enfant est au service du parent. Il n'y a alors pas de place pour son altérité physique, psychique et sexuelle »²⁸.

Il y a ainsi une distinction essentielle à poser entre *responsabilité* et *autorité*. Les adultes ont une responsabilité inaliénable envers les enfants, à qui iels doivent assistance, soin et protection. Mais cette asymétrie de responsabilité entre adultes et enfants ne signifie pas que les jeunes personnes soient inférieures en droits et vouées à obéir aux personnes adultes quel qu'en soit le prix. Au contraire, je défends que cette responsabilité implique pour les adultes le devoir de remettre en question notre positionnement, notre regard, et la domination que nous exerçons, même malgré soi.

Car tout l'enjeu de l'oppression systémique est, nous allons l'observer, qu'elle s'exerce même inconsciemment, lorsque nous reproduisons des schémas de domination profondément ancrés. Je tiens en ce sens à préciser que mon but n'est pas d'accuser l'intégralité des adultes, dont beaucoup font de leur mieux pour nouer une relation d'amour avec les enfants dont iels prennent soin. L'objectif que je poursuis est plutôt de participer à déconstruire les rapports de domination qui s'insinuent dans notre relation aux jeunes personnes, en mettant en lumière l'oppression systémique que constitue l'adultisme. À travers l'analyse de quatre grandes dimensions caractéristiques du processus d'oppression systémique, nous aborderons ainsi les conséquences de l'adultisme sur les besoins relationnels des enfants - et des adultes - venant abîmer leur sécurité affective.

²⁷ FALL, Sokhna interviewée par BIENAIMÉ Charlotte, Climat incestuel : grandir sous la menace, 16/07/2025, France, in Un podcast à soi, Arte radio, Podcast

²⁸ *Ibid.*

II. Rapport de domination adultiste et relation

a) L'adultisme, une oppression systémique

Le devoir de responsabilité que portent les adultes envers les jeunes personnes se mêle en réalité à un profond rapport de domination, qui confère un pouvoir décisionnaire aux adultes sur les enfants touchant l'ensemble des aspects de leur vie. Rémi, militant et travailleur à l'association d'éducation populaire Céméa Occitanie rappelle en ce sens qu'une majorité des interactions des adultes avec les enfants sont des ordres, des injonctions à répondre à ce que les adultes leur demandent²⁹. Cette position de domination serait justifiée par l'autorité naturelle qui caractériserait les adultes en raison de leur maturité et de leur expérience. Mais se pose alors la question de savoir si la vulnérabilité et la dépendance des enfants vis-à-vis des adultes serait une cause suffisante pour défendre la mise en place d'un tel rapport de domination. Est-ce que le fait d'être fragile, d'avoir besoin des autres est une raison valable pour tolérer un rapport de domination, et ainsi le non-respect des droits de la personne dominée ? Lorsqu'un.e adulte est vulnérable, qu'il requiert l'aide d'un.e thérapeute ou de ses proches, cela justifierait-il sa domination ? **Si l'on pose l'interdépendance comme inhérente aux rapports humains adultes, pourquoi la dépendance et la vulnérabilité spécifique des enfants justifierait-elle d'asseoir un rapport de domination sur elleux ?** Et comment peut-on éduquer un.e enfant à devenir libre et autonome alors même qu'on la.e domine en raison de sa vulnérabilité ? Je choisis de défendre ici qu'aucune oppression n'est légitime, et que la maturité et l'expérience des adultes implique un devoir d'accompagnement et de protection envers l'enfant, et non un droit de disposer de l'enfant comme bon nous semble.

L'intériorisation très profondément ancrée socialement de ce rapport de domination se comprend sous le concept d'*adultisme*. Bien qu'apparu au début du XXème siècle, c'est en 1978 que le terme d'adultisme défini comme système de domination se voit consacré dans l'article éponyme du psychologue états-unien Jack Flasher :

« D'une certaine manière ces comportements des adultes envers les enfants ressemblent à ceux montrés par certains adultes envers d'autres

²⁹ Rémi interviewé par Sacha et Marie, in La domination adulte 2/2, 02/06/2025, podcast du CÉMÉA Occitanie, Radio Clamas

adultes possédant moins de pouvoir qu’el(e)ux, comme dans le cadre du racisme, du sexisme ou du classisme. Considérer les autres de manière si différente qu’iel(s) constituent une sorte d’espèce séparée de nous est une façon de déformer la réalité pour gagner un pouvoir injuste sur el(e)ux. J’ai choisi de définir un tel comportement des adultes envers les enfants sous le terme d’adultisme. (...) Un tel comportement adultiste peut être encouragé par notre tendance à voir les enfants davantage dans une relation hiérarchisée relativement fixe, non seulement envers leurs parents, mais envers les adultes en général, que dans une relation plus dynamique. (...) L’adultisme est de surcroît relié à la tendance à croire que tous les adultes sont supérieurs.e.s à tous les enfants dans toutes leurs compétences et leurs vertus. (...) Les adultes ont tendance à voir les enfants en général comme moins capables qu’iel(s) le sont en réalité ou pourraient l’être si ce biais n’existait pas. L’adultisme peut s’exprimer en partie dans le fait de ne pas autoriser, attendre ou encourager un.e enfant à penser, ressentir ou parler et généralement à agir de manière à faciliter l’évolution construction de son potentiel particulier »³⁰.

Cet article met en évidence la manière dont le rapport de domination vient infiltrer la relation entre adultes et enfants. Les adultes tirent leur autorité d’un séparatisme ontologique qui vient les opposer aux enfants : **leurs essences mêmes seraient hermétiques l’une à l’autre, interdisant toute idée de continuum entre l’enfance et l’âge adulte, et autorisant par là que l’adulte pense et décide à la place de l’enfant.** Au lieu d’être perçu.e.s comme des êtres humains égaux en droits, simplement différents de par leur âge et leurs besoins, les enfants sont au contraire perçu.e.s comme des êtres inférieurs par nature, dont les besoins nécessiteraient ce rapport de domination. L’adultisme implique ainsi de concevoir les jeunes personnes comme une réalité homogène pétrie de préjugés postulant leur incapacité et leur *bêtise*.

Le terme de bêtise employé ici à dessein renvoie à l’imaginaire de la bête, de l’animal non humain lui-même soumis à une oppression massive de par sa séparation ontologique avec l’animal humain. **Les enfants font des bêtises, car iels sont associés**

³⁰ FLASHER, Jack, *Adultism*, 1978, États-Unis, in *Adolescence*, vol. 13, n° 51, p. 517–523, Article (Traduction personnelle)

à cette idée d'animaux irrationnels, inférieurs et sauvages devant être domestiqués et contrôlés par l'adulte. Cette vision déshumanisante vient ainsi justifier la domination en opposant deux blocs monolithes : celui des adultes complet.e.s, doué.e.s de raison, de maturité et d'expérience, et celui des enfants incomplet.e.s, irrationnel.le.s, immatures et inexpérimenté.e.s. Et ce alors même que deux adultes du même âge n'auront pas forcément développé les mêmes compétences ou les mêmes capacités de gestion émotionnelle par exemple.

Le tissage complexe d'une relation entre l'adulte et l'enfant se voit ainsi considérablement appauvri par ce paradigme adultiste : les enfants ne sont pas considéré.e.s comme des sujets à part entière, mais comme les membres d'un groupe social constitué comme inférieur par essence, dont la principale fonction est d'obéir aux adultes.

Les recherches récentes en sciences humaines sur lesquelles nous nous appuyons ici concourent à définir ce séparatisme ontologique entre adultes et enfants selon un principe de supériorité des adultes comme une véritable *oppression systémique*. La sociologue spécialiste des études de genre et d'éducation Gabrielle Richard définit l'adultisme comme « le rapport de pouvoir qui s'exerce de la part des adultes envers les enfants et les adolescent.e.s, les « jeunes », dans un contexte social où ce sont les adultes qui détiennent des privilèges d'un point de vue légal, social, politique et économique »³¹. Il s'agit donc d'un rapport de domination global et discriminatoire envers les jeunes personnes, qui vient sous-tendre l'ensemble des cadres de leur existence. Une oppression systémique implique que certaines dominations qui pourraient sembler isolées d'un être humain par un autre sont en réalité sous-tendues par tout un réseau global qui vise à discriminer le groupe social auquel a été rattachée la personne dominée pour asseoir le pouvoir du groupe social auquel a été rattachée la personne dominante. En d'autres termes, l'oppression systémique pose le cadre qui vient soutenir et permettre l'expression de la domination d'un groupe social sur un autre.

Elle se manifeste par des discriminations et des violences répétées à l'encontre de personnes singulières qui se voient définies en fonction d'un groupe social déterminé socialement auquel on les fait appartenir. Par exemple, l'interdiction du droit de vote imposée à une personne de dix ans implique que cette personne de dix ans appartient au

³¹ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, 2024, Paris, Binge audio, Collection Sur la table, Essai, p.23

groupe social constitué de l'enfance, fondé sur des stéréotypes d'immatunité et d'infériorité qui viennent justifier la dénégration de certains droits comme celui de voter. Les enfants sont tellement considéré.e.s comme inférieur.e.s aux adultes que cette question de droit de vote des enfants peut prêter à rire ou sembler absurde. Pourtant ces jeunes personnes disposent de leur propre sensibilité, réflexion, expériences, apprentissages et de leurs propres rapports sociaux, sur lesquels et à partir desquels iels ont certainement un avis à partager, si l'on prenait la peine de les écouter. Et c'est justement le préjugé de leur infériorité qui peut les couper de leurs capacités, alors que les encourager pourrait au contraire les amener à davantage d'autonomie et d'agentivité.

On peut observer que l'étude de cette oppression systémique est encore récente dans le champ des sciences sociales, contrairement à d'autres oppressions comme le sexisme par exemple, comme si l'adultisme était davantage justifié par le manque d'expérience et le degré de développement psychique et physique des enfants.

« Le caractère systémique signifie qu'il ne s'agit pas d'actes isolés et individuels mais des comportements répétés et structurels. En fait, c'est l'organisation tout entière de la société qui reproduit les inégalités »³². L'oppression systémique repose ainsi sur plusieurs niveaux d'oppression imbriqués, des piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement dans le but de pérenniser les rapports de domination en leur offrant un cadre qui dépasse leur expression singulière. J'ai choisi de développer les quatre fondements suivants afin d'analyser comment l'adultisme en tant qu'oppression systémique abîme la relation entre adultes et enfants et leur sécurité affective : le critère idéologique/historique, le critère institutionnel, le critère interpersonnel, et le critère intériorisé.

Il est important de préciser que chacun de ces critères demeure éminemment complexe, et que je n'en propose ici qu'un simple aperçu qui vise à ouvrir la réflexion critique, guidée par les sources que j'ai sélectionnées en raison de leur engagement contre l'oppression adultiste. J'y aborderai le sujet terrible des violences faites aux enfants et notamment l'inceste dans la partie consacrée au fondement interpersonnel. Ce sujet précisément me dépasse par sa gravité, son Histoire et ses implications, mais il me tenait à coeur de l'aborder car je pense que l'inceste doit être discuté socialement pour sortir du

³² MATHIS, Ysaline, Oppression systémique, 19/01/2021, Belgique, *in* Femmes de droit, Article

tabou qui renforce son pouvoir, alors même qu'il constitue un phénomène d'une ampleur effroyable.

b) L'impact du premier critère d'oppression sur la relation adultes-enfants : le fondement idéologique/culturel

Le fondement idéologique/culturel se comprend comme le système ancré de croyances, d'idées, de symboles qui opposent le groupe social opprimé et le groupe social oppresseur, légitimant l'oppression par des présumées qualités et supériorités possédées par le groupe oppresseur et manquantes au groupe opprimé. Ce fondement se comprend à la fois comme l'origine et la cause de l'oppression systémique : il vient fournir le motif légitime pour justifier l'oppression, tout en se retrouvant lui aussi légitimé par toutes les mises en pratique concrètes de l'oppression systémique qui lui donnent raison.

On en observe un exemple marquant dans le long-métrage de fiction *Les 400 coups* en partie inspiré de la vie de son scénariste et réalisateur François Truffaut. À force d'être accusé de mentir même lorsque ce n'est pas le cas par des adultes persuadé.e.s que les enfants mentent « comme iels respirent » et qu'iels doivent être violemment cadré.e.s et réprimé.e.s, le jeune Antoine Doinel finit par effectivement mentir. À la psychologue qui lui affirme que ses parents disent qu'il ment tout le temps, Antoine Doinel répond ainsi : « Ben, j'mens, j'mens de temps en temps quoi... des fois je leur dirais des choses qui seraient la vérité ils me croiraient pas, alors je préfère dire des mensonges »³³. L'enfant se retrouve ici à mentir parce qu'il n'a pas reçu l'accompagnement et la confiance qui lui paraissaient nécessaires pour dire la vérité. Antoine Doinel s'est ainsi conformé à ce que l'on attendait de lui, être un « mauvais garçon ».

L'idéologie adultiste regroupe des préjugés profondément enracinés historiquement à l'encontre des enfants, et parfois même paradoxaux. « La vérité sort de la bouche des enfants », affirme l'adage populaire, et pourtant le terme « enfant » vient du latin « *in* », préfixe privatif, et « *fans* », participe présent du verbe « *fari* », « parler ». Etymologiquement, l'enfant est celui qui ne parle pas, dont l'appellation même est négative, privée de la parole. Si la vérité sort de sa bouche, elle est conditionnée par la

³³ TRUFFAUT, François, *Les 400 coups*, 1959, France, Production Les films du Carosse, Production la SEDIF, Long-métrage fiction

puissance de l'adulte, elle n'a de valeur qu'à partir du moment où un.e adulte a reconnu cette vérité depuis sa position d'autorité. Sans l'aval d'un adulte, la vérité des enfants perd toute crédibilité. Entendre les enfants implique un paradigme de pensée qui semble aller de soi, mais bien plus complexe qu'il n'y paraît : les enfants auraient une voix, et ce qu'ils ont à dire aurait une valeur dans le monde des adultes. Ce qu'ils ont à dire mériterait l'attention des adultes, qui s'abaisseraient de toute leur hauteur, de toute leur expérience et de toutes leurs connaissances pour les écouter et considérer leur parole.

Cette tendance à ne pas croire les enfants, à refuser de se mettre à leur place pour regarder la réalité de leur point de vue s'inscrit dans ce que la spécialiste des droits de l'enfant Marion Cuerq³⁴ appelle le *filtre de la méfiance*. Ce filtre guide notre perception des enfants selon l'idée que sans le contrôle d'un adulte, ils feront de mauvais choix, et que chacun de leurs actes doit être soumis à une vérification adulte.

Au lieu d'accompagner l'enfant qui souhaite se déplacer, livrer sa version de l'histoire ou cuisiner en se mettant à sa *hauteur d'enfant*, l'adulte va faire de chacune de ces actions un *sujet*, qui nécessite une correction et une évaluation. L'enfant sera perçu.e comme un être par nature transgressif qu'il convient de rappeler à l'ordre, et non comme un être à la découverte du monde et d'ellui-même, apprenant de ses expériences - comme continuent d'ailleurs de l'être les adultes.

Nous avons en effet précédemment évoqué la séparation ontologique entre l'adulte complet, développé, responsable, et l'enfant incomplet, immature et irresponsable, qui incite à voir le groupe social des adultes comme séparé par nature du groupe social des enfants, au lieu de considérer l'existence d'un continuum entre l'enfance et l'âge adulte. Ces deux groupes sociaux se voient alors opposés par une ligne de démarcation hiérarchique verticale, motivée par l'enracinement de leurs différences selon un principe de supériorité et de rationalité. La position adulte en devient unilatéralement juste, niant par là toute perspective de relation mutuelle et notamment les besoins de l'enfant d'*être entendu.e, d'être reconnu.e, et d'influencer*. Dans son essai féministe *Résister à la culpabilisation*³⁵, la journaliste Mona Chollet retrace à l'aide de nombreuses références la

³⁴ Marion Cuerq vulgarise ses concepts sur sa page Instagram, en analysant notamment des vidéos d'interactions entre adultes et enfants, https://www.instagram.com/marion_cuerq/?hl=fr

³⁵ CHOLLET, Mona, *Résister à la culpabilisation*, 2024, Paris, Éditions La Découverte, Label Zones, Essai

diabolisation historique dont ont été victimes les enfants en Occident, terreau pour asseoir une domination autoritaire qui place l'homme adulte, le père, comme équivalent pour les enfants du Dieu pour les humains. Elle cite ainsi cette phrase particulièrement signifiante issue des proverbes de Salomon dans la Bible : « Car l'Éternel châtie celui qu'il aime, Comme un père l'enfant qu'il chérit ».

On retrouve ici une association entre le châtement, la punition et l'amour que l'adulte porte à l'enfant dans un rapport vertical de correction de l'enfant, qui doit en retour lui vouer un amour sous le signe de l'obéissance et du respect de son autorité.

« Le dogme du péché originel, par sa centralité, a placé la civilisation chrétienne sous le signe de la terreur, de la faute, de la punition. (...) La conviction qu'ils naissaient marqués par la tache du péché a produit une vision désastreuse des enfants. Saint François de Sales (XVI^{ème} - XVII^{ème} siècles) les comparait à des « bêtes privées de raison, de discours et de jugement ». (...) Même si on l'a un peu oublié, les enfants ont longtemps été considéré.e.s comme des créatures diaboliques »³⁶. **Cette idéologie implique que les enfants seraient donc des démons en proie à leurs pulsions dévastatrices** qui doivent être dressé.e.s par les adultes qui elleux détiennent la sagesse et la morale chrétienne, afin de les faire entrer dans la civilisation chrétienne en dehors de laquelle nulle existence n'est autorisée. **On peut retrouver ici l'association entre l'enfant et la bête, qui doit être domestiquée.e quitte à avoir recours au châtement pour éduquer l'enfant en vue de lae faire entrer dans l'âge adulte civilisé.**

Cette vision de l'enfant comme être pulsionnel peut également se retrouver dans certaines interprétations de la psychanalyse freudienne, encore prégnantes dans la pensée occidentale et spécifiquement en France et en Belgique. Elles sont toutefois soumises à de nombreuses critiques, et notamment de la part des psychanalystes elleux-mêmes. Freud a ainsi notamment été accusé par la psychanalyste suisse Alice Miller d'avoir développé sa théorie des pulsions enfantines en réponse à l'ampleur de tous les témoignages d'inceste et de violence physique subies pendant l'enfance que lui ont rapporté ses patient.e.s. « Le père de la psychanalyse avait commencé par les croire, avant de décider qu'il y en avait trop et qu'il devait forcément s'agir de fantasmes reflétant

³⁶ CHOLLET, Mona, Résister à la culpabilisation, *op. cit.* p.75

de premiers désirs pulsionnels »³⁷. Selon cette « théorie des pulsions », l'enfant inventerait le fait d'avoir vécu les violences qu'il dénonce pour combler un manque généré par ses pulsions inconscientes.

Ainsi, non seulement considère-t-on que l'enfant ne dit pas la vérité lorsqu'il dénonce des violences mais de surcroît lui fait-on porter ici la responsabilité et la culpabilité de la violence de l'adulte en lui prêtant des fantasmes inconscients. S'opère alors un renversement de la responsabilité de l'adulte à l'enfant encouragé par cette conception adultiste de l'enfant comme être de pulsion.

Il est par ailleurs tragiquement révélateur qu'Alice Miller ait elle-même été accusée de violences physiques et psychologiques par son fils Martin Miller³⁸. Cet exemple illustre la complexité de s'extraire d'un schéma de domination pluriséculaire, même lorsqu'on consacre sa vie professionnelle à le déconstruire, comme s'y est employée Alice Miller en critiquant les ravages de la psychanalyse classique sur la considération des traumatismes infantiles.

Dans le documentaire *Réinventer l'enfance* d'Ève Simonet, la responsable des opérations pour l'enfance Claire Lisembard constate un terrain psychanalytique profondément adultiste en France qui conduit à voir les enfants à travers le prisme de la pulsion³⁹, venant discréditer leur parole et leurs choix. Ce documentaire fait dialoguer des spécialistes en droits de l'enfant, psychologie, éducation et des adultes qui livrent le témoignage bouleversant et insoutenable des violences qu'ils ont vécues enfants, dans le but de mettre en lumière le poids de l'oppression adultiste. Le témoignage d'Ève Simonet elle-même retrace comment les policiers ne l'ont pas crue alors qu'elle dénonçait l'inceste commis par son grand-père, la théorie du complexe d'Oedipe ayant été mobilisée par un expert pour discréditer sa parole en la reléguant au domaine de l'imagination et du fantasme, la décrivant de surcroît comme une petite fille « séductrice ».

Cette conception des enfants peut apparaître choquante, opposée à une autre vision de l'enfant érigé.e en figure d'innocence, d'insouciance et de pureté. L'enfant

³⁷ CHOLLET, Mona, Résister à la culpabilisation, op. cit. 37

³⁸ MILLER, Martin, Le vrai « Drame de l'enfant doué » : La tragédie d'Alice Miller, 2014, Paris, Éditions Presses Universitaires de France (PUF), Essai

³⁹ LISEMBARD, Claire, interviewée par SIMONET, Ève, Réinventer l'enfance, 2025, France, Production On.Suzane, Long-métrage documentaire

n'aurait rien vécu en comparaison d'un.e adulte, et iel se retrouverait ainsi préservé.e de la corruption de la société, idée que l'on peut retrouver chez Jean-Jacques Rousseau notamment (qui a d'ailleurs abandonné ses propres enfants). Si elle semble de prime abord protectrice ou valorisante, cette vision constitue en réalité l'un des socles les plus subtils de la domination adulte. Elle pose en effet l'enfant comme un pré-sujet et non comme un sujet à part entière, ce qui vient nier la complexité de l'existence de chaque enfant, de ses perceptions, ses réflexions, ses actes ou ses traumatismes.

Elle s'inscrit en ce sens largement dans un fantasme tel que l'évoque la coordinatrice au sein du Céméa Occitanie Lisa Sousseau : « on a une tendance à sacraliser l'enfance dans nos représentations collectives. Il y a cette idée que l'enfance est la période la plus heureuse de la vie, qu'il y a une sorte de naïveté et de surprotection des enfants, une période de la vie mystifiée, fantasmée, alors que dans les faits, l'enfance est une période de la vie où l'on est très exposé.e.s aux violences »⁴⁰. Définir l'enfant comme figure d'innocence se comprend alors comme une réduction de sa qualité de sujet tout aussi adultiste que sa diabolisation, bien que plus subtile. Elle présume en effet que l'enfant est et doit être préservé.e du mal pour ne pas être dénaturé.e. Mais cette image sort l'enfant de sa réalité sociale effective et complexe, tout en impliquant qu'iel ne voit pas, ne ressent pas et ne peut pas comprendre le mal qui existe autour d'ellui, et notamment le mal qu'on peut lui faire.

Il y a donc une stratégie politique à essentialiser l'enfant comme innocent.e, afin de lae maintenir dans une forme d'ignorance relative à son statut. Cette ignorance viserait à protéger l'enfant en préservant son innocence, mais elle se révèle en réalité aussi comme un outil de domination adultiste particulièrement efficace pour conserver l'ascendant que nous offre notre savoir sur son ignorance.

La sociologue Gabrielle Richard parle en ce sens d'une véritable « rhétorique de la protection des enfants »⁴¹, qu'elle vient questionner jusque dans le titre de son essai *Protéger nos enfants*. Elle y défend en effet que le prétexte de la protection de l'enfant fragile et innocent vient justifier l'ignorance dans laquelle on place volontairement l'enfant pour décider à sa place de ce qui est bon pour ellui, et ce spécifiquement en termes

⁴⁰ SOUSSEAU, Lisa, interviewée par Sacha et Marie, *in* La domination adulte 1/2, 26/05/2025, CÉMÉA Occitanie, Radio Clamas, Podcast

⁴¹ RICHARD, Gabrielle, *Protéger nos enfants*, *op. cit.* p.34

d'autodétermination, de genre ou de sexualité. On peut ainsi penser à l'ampleur des réactions qu'a suscité la mise en place de l'Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à l'école en Belgique, qui prétendaient défendre et protéger les enfants en s'opposant à leur apprentissage de connaissances pourtant essentielles.

Comme l'affirme lae philosophie Tal Piterbraut-Merx, « les prétendu.e.s défenseur.euse.s de l'enfance sont en fait ceux-là -mêmes qui construisent une figure de l'enfant fantasmée, qui lui ôte toute capacité de choix. (...) l'invocation de la protection de l'enfance agit en fait comme réaffirmation des normes existantes, sans que la « volonté » de l'enfant comme sujet ne soit jamais interrogée »⁴². Ce n'est pas tant le devoir de protection des adultes envers les enfants qui est remis en question que le détournement de ce devoir de protection en domination, qui a pour conséquence paradoxale de rendre d'autant plus vulnérables les enfants, au lieu de les protéger réellement. Se joue ainsi une opposition fondamentale entre une protection visant à promouvoir l'agentivité des jeunes personnes et une protection aliénante qui mutile leurs besoins de *se dire*, *d'influencer*, ou même de *réver*.

La vulnérabilité et la dépendance des enfants se comprennent alors en partie comme une construction sociale : c'est en essentialisant les enfants comme absolument vulnérables et dépendants, et en interagissant avec eux selon ce principe que nous les rendons d'autant plus vulnérables et dépendants, sans moyens de se défendre.

Comme l'affirme Gabrielle Richard :

« La notion d'adultisme suggère que le regard ne devrait pas tant porter sur les jeunes et les états de leur développement biopsychosocial mais plutôt sur le caractère collectif de la condition de jeunesse, et sur la manière dont cette condition dit quelque chose de leur position dans les rapports de pouvoir. En d'autres termes, les enfants et les personnes mineures ne seraient pas tant vulnérables par nature que rendues

⁴² PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.54

vulnérables par une société et des institutions qui les regardent comme des êtres incomplets, à protéger »⁴³.

Se comprend ainsi une tension paradoxale voire dialectique entre ces deux figures de l'enfant. La vision de pureté innocente de l'enfant vient justifier la domination des adultes détenteur.ice.s d'une autorité en raison de leur expérience et de leur complétude supposée. Et l'autre vision de l'enfant comme être de pulsion, démoniaque et manipulateur.ice en dehors de la société civilisée, vient elle aussi justifier la domination adulte en vue de cadrer et former l'enfant. Que l'enfant soit essentialisé.e comme figure d'innocence ou démoniaque, il revient à l'adulte d'asseoir son autorité sur ellui, et non de se mettre à sa hauteur et de chercher à la comprendre dans un climat relationnel où l'enfant pourrait ellui aussi avoir une place de sujet à part entière. **Et bien que cette autorité pourrait être considérée comme « naturelle », de par la différence de développement entre les adultes et les enfants, nous observons qu'elle prend en réalité une source tout à fait culturelle. Il est ici question de groupes sociaux culturellement construits en opposition, instituant une hiérarchie de positionnement entre adultes et enfants dans les rapports de pouvoir.**

Lae philosophe Tal Piterbraut-Merx a ainsi recherché dans son projet de thèse à analyser en quoi les rapports adultes-enfants ont été naturalisés, les faisant échapper au prisme de la critique politique en vue de maintenir l'oppression adultiste. Sa thèse *La domination oubliée, politiser les rapport adulte-enfant* a été publiée par ses ami.e.s chercheur.euse.s à titre posthume, Tal s'étant suicidé.e avant d'avoir présenté sa thèse. Il me semble important de préciser qu'il avait été victime d'inceste de la part de son grand-père étant enfant, et que sa thèse défend que la non-politisation des rapports adulte-enfant permet de maintenir un rapport de domination où les enfants sont à la merci des adultes.

lel prend principalement appui sur les grandes théories philosophiques contractualistes qui posaient l'homme adulte puis la personne adulte comme sujet politique du contrat social, afin de comprendre comment cette vision adultiste s'est construite historiquement et peine encore aujourd'hui à se déconstruire. lel constate ainsi par exemple que le philosophe politique du XVIIème siècle John Locke sépare l'ordre privé, naturel, paternel, de l'ordre public, contractuel, politique. Les enfants sont

⁴³ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.34

rattaché.e.s au règne de la nature, qui échapperait donc au domaine du politique, et il revient au père de famille de les éduquer pour les faire entrer dans le domaine politique une fois adultes. Cette naturalisation de la sphère de l'enfance rejette les enfants hors de la société civile : « les enfants peuvent être l'objet de politiques, mais jamais le sujet du politique »⁴⁴. Iels ne sont pas considéré.e.s comme sujets de droit, mais comme sujets en attente par essence, qui doivent se soumettre à l'autorité naturelle des adultes en attendant d'entrer dans leur existence civile.

Placer l'autorité adulte comme une caractéristique naturelle vient bloquer toute remise en question politique et philosophique de cette autorité, puisqu'elle serait dans l'ordre de la nature contre laquelle on ne peut aller.

L'enfant est indexé « à un schéma temporel (de développement), tandis que l'adulte et le champ du politique sont conçus comme atemporels »⁴⁵, iel est conçu comme un être incomplet, irrationnel, en développement, là où l'adulte serait considéré comme développé, complet et rationnel. « L'adulte est tandis que l'enfant *devient*, et cette différence de nature détermine la place assignée à l'enfance hors du politique »⁴⁶. L'enfant se voit alors placé.e dans une position de dominé.e sous le pouvoir et l'autorité inaliénable de l'adulte, en vue de le faire entrer plus tard dans la civilisation et l'existence civile. Les jeunes personnes se retrouvent alors dangereusement positionnées hors de toute réflexion et de toute lutte qui pourrait concourir à leur émancipation.

Considérer l'enfant comme étant seulement « en devenir » conduit à la percevoir comme un demi-sujet, dont l'existence n'est pas considérée à part entière dans son actualité. Les discriminations et préjugés à son égard sont alors considérés comme moins graves, puisque son existence, ses émotions, sa socialisation ou encore sa vision du monde n'ont pas la même reconnaissance que celles de l'adulte.

Il est ainsi fréquent actuellement d'entendre la phrase « je n'aime pas les enfants » souvent prononcée sur le ton d'un humour socialement accepté, alors qu'il semblerait plus

⁴⁴ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.* p. 47

⁴⁵ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.47

⁴⁶ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.50

choquant de prononcer un tel jugement sur toute autre catégorie sociale opprimée⁴⁷. Les enfants sont considérés comme bruyants, pulsionnels, insatiables, voire incontrôlables, et leurs pleurs sont souvent rabaissés à des « caprices », « dans un contexte occidental où les zones *no-kids* se multiplient, avec des hôtels, endroits où manger voire des compartiments dans les transports en commun réservés aux adultes »⁴⁸. Marion Cuerq défend que les adultes cherchent en majorité moins à comprendre d'où viennent les pleurs, les cris, en se mettant à hauteur d'enfant, qu'à les calmer par l'autorité - ou même les exclure - pour obtenir le silence et le calme. En d'autres termes, les enfants dérangent les adultes, et se voient en réponse rappelés.e.s à une « injonction de non-vie » selon l'expression de Mona Chollet.

Le tableau que nous dressons ici paraît sombre, et ne pas rendre compte de l'amour profond qui peut par ailleurs unir les adultes aux enfants. Fabriquer les costumes pour le spectacle de l'école, leur apprendre à lire, à faire du vélo, les emmener passer leurs examens médicaux, leur faire un câlin, leur lire une histoire, les consoler, tout cela demande du temps, de l'énergie et une volonté d'amour manifeste. Il n'est donc pas question ici de nier cette volonté d'amour et de soin de beaucoup d'adultes, mais de participer à dévoiler comment elle s'entremêle encore trop souvent avec un rapport de domination. Ce dévoilement implique de prendre conscience de notre positionnement social en tant qu'adultes. Il me semble en ce sens essentiel de prendre de la hauteur pour voir en quoi l'enfant est davantage considéré.e comme relevant d'une catégorie sociale inférieure soumise à des préjugés que comme un véritable sujet à part entière dans toute sa singularité.

L'ensemble des préjugés que nous avons parcourus jusqu'ici sont regroupés sous le terme d'*infantisme*, selon la terminologie anglo-saxonne « *childism* » par la pédopsychiatre et chercheuse Laelia Benoît. Infantiliser un.e enfant signifie adopter à son égard un ensemble de comportements qui s'adressent à une vision de l'enfant socialement construite comme inférieure plutôt qu'à l'enfant réel.le en tant que personne à part entière. Infantiliser une personne adulte se comprend ainsi en miroir comme un manque de respect à son égard, puisque l'on vient la rabaisser au rang social de l'enfant. Comme le définit Gabrielle Richard, lorsqu'on infantilise un.e adulte, on agit alors « envers

⁴⁷ JANSSENS, Lou, Humour noir ou discrimination, que cache le discours « Je n'aime pas les enfants » ?, 29/07/2025, Belgique, in RTBF, Article

⁴⁸ *Ibid.*

un.e adulte comme envers un.e enfant : en la ou le considérant comme ignorant.e, immature, incapable ou dépendante ; bref, en prenant les décisions à sa place, en lui disant comment se comporter, comment penser. En lae considérant incapable de prendre la parole, ou en ne l'écouter pas lorsque c'est le cas »⁴⁹. Il est ainsi intéressant de voir en quoi un comportement qui sonnerait comme un manque de respect total à l'égard d'un.e adulte demeure socialement accepté lorsqu'il s'adresse aux enfants considéré.e.s selon les préjugés infantistes. L'autrice Fanny Vella aborde ce sujet avec humour dans sa bande dessinée *Et si on changeait d'angle*⁵⁰, qui met en scène des situations habituellement associées aux rapports adultes-enfants, mais cette fois uniquement entre adultes : forcer l'autre à finir son assiette même s'il exprime qu'il n'a plus faim par exemple.

L'infantisme vient nourrir l'oppression adultiste et freiner l'émergence d'un climat véritablement relationnel avec les jeunes personnes en leur attribuant des préjugés infantilisants pour pouvoir décrédibiliser leurs expériences, leurs points de vue et leur parole. L'infantisme vient donc agir comme une neutralisation des jeunes personnes afin qu'elles ne perturbent pas l'ordre établi fondé par et pour les adultes.

Par exemple, le principe de vulnérabilité et de dépendance attaché aux bébés se retrouve également attaché à des situations aussi diverses qu'un.e enfant de 8 ans ou un.e adolescent.e de 16 ans, pour justifier la position d'autorité et de sagesse unilatérale des adultes. Les adolescent.e.s sont également perçu.e.s comme bruyant.e.s, bêtes, sales, on leur reproche tout à la fois d'être influençables et d'être en « crise d'adolescence ». Ce concept répandu de la crise d'adolescence permet d'encadrer le processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte en lui attribuant des préjugés. **Dire d'un.e jeune qu'il est en « crise d'ado » autorise à discréditer ses revendications en les associant à l'idée de rupture d'équilibre passagère davantage guidé par les hormones que par une réelle vision du monde.** Cela sous-entend que le rejet de l'autorité et la volonté d'autodétermination de l'adolescent.e ne possèdent pas de légitimité propre, mais reflètent davantage une période difficile à traverser avant de rentrer à nouveau dans le rang.

⁴⁹ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.109

⁵⁰ VELLA, Fanny, *Et si on changeait d'angle ?*, 2022, Paris, Leduc, Collection Leduc Graphic

Laelia Benoît analyse ainsi ces préjugés à l'encontre des adolescent.e.s à travers l'exemple des jeunes militant.e.s engagé.e.s pour l'écologie, et spécifiquement le cas très médiatisé de Greta Tunberg. **Les mouvements des enfants et adolescent.e.s dénonçant l'urgence climatique « étaient très vite discrédités. L'on s'intéressait à des détails plutôt qu'au fond de leur discours, par exemple : « que font-ils encore dehors ? ils ont raté l'école ! » »**⁵¹. Cet exemple illustre le mépris dont sont victimes les enfants et adolescent.e.s dont la place légitime est reléguée à l'école ou à la sphère familiale et non dans l'espace public pour défendre leurs droits et convictions.

Loin d'envisager un rapport véritablement relationnel avec les enfants, l'idéologie adultiste construit ainsi l'enfance en catégorie sociale dominée par nature. Nous allons maintenant observer comment elle s'inscrit dans le fonctionnement de la société au sein du fondement institutionnel, et spécifiquement au sein de la famille et de l'école.

c) L'impact du deuxième critère d'oppression sur les relations adultes-enfants : le fondement institutionnel

Le fondement institutionnel se comprend comme le système d'institutions qui viennent structurer le fonctionnement de la société : le système judiciaire, le système éducatif, le système de santé ou encore les politiques publiques par exemple. Le fondement institutionnel va ainsi officialiser l'idéologie adultiste et la rendre pérenne en mettant en place des directives et des règles édictées par les adultes pour les enfants. Ce fondement vient matérialiser la séparation ontologique des adultes et des enfants que nous avons abordée dans le fondement idéologique/culturel. L'adulte y est placé en position d'autorité politique pour édicter des règles concernant les enfants sans les concerter. Les enfants en tant que groupe social deviennent alors l'objet des politiques établies pour eux, et non pas les sujets de ces politiques. Cela conduit à mettre le groupe social des enfants dans une position de profonde marginalisation et impuissance face aux institutions. Il est ainsi particulièrement révélateur de noter que l'espace public est majoritairement conçu pour répondre aux besoins des adultes, mais non aux besoins spécifiques des enfants. Gabrielle Richard en évoque un exemple très concret : de par leur hauteur et leur fonctionnement, « l'usage des toilettes publiques pour les plus jeunes est conditionnel à la présence et à la bonne volonté d'une personne plus grande, souvent

⁵¹ BENOÎT, Laelia, interviewée par DESCLAIBES, Stéphanie, Mettre fin à la culture de domination envers les enfants, 23/11/2023, France, *in* Les adultes de demain, n°170, Podcast

un parent »⁵². Cet exemple illustre la manière dont l'application structurelle de l'adultisme vient renforcer son postulat idéologique selon lequel les enfants sont des êtres dépendants.

Le fondement institutionnel donne ainsi à l'adultisme le pouvoir de s'exercer dans le fonctionnement de la société. Il vient renforcer la vulnérabilité et la dépendance des enfants aux adultes en les excluant du pouvoir décisionnaire, ce qui justifie en retour le fondement idéologique qui posait les enfants comme tels.

Tout d'abord, il paraît important de faire sortir la famille de sa sphère privée pour en considérer toute la portée politique. La philosophe Tal Piterbraut-Merx la conçoit en effet comme une véritable institution, une structure sociale relativement stable, comportant des règles, qui participe au fonctionnement de la société. **L'institution familiale est spécifiquement fondée actuellement sur le principe de vulnérabilité et de dépendance dites naturelles de l'enfant vis à vis de ses parents ou tuteur.ice.s légaux.ales.** « La famille prend en charge la vulnérabilité de l'enfant à travers le dispositif de mise sous tutelle qu'est l'autorité parentale. Le statut juridique de minorité signifie que l'enfant est incapable juridiquement (...) L'Etat possède un rôle de correction et intervient lorsque la famille n'assure pas bien sa fonction de protection »⁵³. Tal Piterbraut-Merx analyse que le rôle de protection de l'État se cantonne à l'intervention dans la sphère familiale, pour en corriger les « dysfonctionnements familiaux conçus comme accidentels et non comme structurels »⁵⁴. En d'autres termes, l'Etat intervient lors d'abus du pouvoir parental sur l'enfant, en cas de maltraitance par exemple, mais le pouvoir structurel quasi absolu des parents ou tuteur.ice.s sur les jeunes personnes n'est pas remis en question en lui-même. Mais c'est donc bien ce rapport de pouvoir en lui-même qui est pour Tal Piterbraut-Merx à l'origine de la maltraitance au sens large. « Les enfants possèdent en théorie des droits dans nos sociétés. Mais leurs mains sont aussi liées par le fait que ce sont leurs représentant.e.s légaux.ales qui sont censé.e.s faire respecter leurs droits »⁵⁵ affirme ainsi la sociologue Gabrielle Richard.

⁵² RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.37

⁵³ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.56

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.25

La famille comme foyer fantasmé d'amour se comprend donc en réalité une institution profondément inégalitaire basée sur le principe que les enfants abandonnent l'exercice de leurs droits aux adultes chargé.e.s de leur éducation et de les prendre en soin. L'enfant se retrouve donc en situation de soumission extrême socialement normalisée. « La repolitisation des rapports adulte-enfant ne saurait se faire sans une remise en cause radicale de l'institution familiale dans sa globalité »⁵⁶, en mettant au jour la ramification complexe des rapports de pouvoir qu'elle implique. L'institution première qui abat l'oppression adultiste sur les enfants s'inscrit dans leur propre lieu de vie quotidienne, premier espace de découverte de l'amour à travers leurs figures d'attachement, ce qui rend son importance déterminante dans la constitution de leur sécurité affective. La singularité de chaque famille et sa relégation au domaine privé, personnel, pourrait faire oublier sa dimension pleinement institutionnelle, son fonctionnement hiérarchique selon des lois et des normes profondément ancrées dans un paradigme adultiste.

L'abus du pouvoir parental n'est donc pas un accident, mais bien le produit de l'existence même de ce pouvoir, dans la mesure où la place politique de l'enfant et ses droits sont absorbés par les adultes de la famille auquel.le.s l'enfant est assujetti.e.

Il est important de considérer que les institutions ne sont pas neutres, les lois et les règles qu'elles promeuvent étant guidées par les paradigmes de pensée dominants dans lesquels elles s'inscrivent. Ainsi, l'institution judiciaire peut s'appuyer sur le *filtre de la méfiance* de l'idéologie adultiste théorisé par Marion Cuerq pour ne pas croire les enfants dans les décisions de justice qui les concernent pourtant directement. La théorie du Syndrome d'Aliénation Parentale avancée par le psychologue Richard Gardner, bien que longuement débattue et ne faisant pas consensus scientifique, constitue aujourd'hui encore un argument judiciaire pour forcer les enfants à rester sous la garde de leur parent violent après un divorce, le plus souvent leur père. L'autre parent, le plus souvent la mère, elle-même aussi victime de violences dans de nombreux cas, est accusée de manipuler ses enfants pour les amener à rejeter leur autre parent en inventant des actes de violence inexistantes. L'enfant qui dénonce ces violences sera alors accusé.e de mentir, d'être manipulé.e par sa mère, ou de manipuler ellui-même les adultes en vue d'asseoir son pouvoir dans le divorce de ses parents. Les décisions autour de sa garde par ses parents, qui pourtant lae concernent directement, ne seront alors pas prises en concertation directe

⁵⁶⁶ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.137

avec l'enfant, mais prises au dessus d'ellui, « pour son bien », lae forçant à voir son parent accusé de violences.

Cette décision de justice se base sur l'idée qu'un.e enfant aurait besoin pour s'épanouir de l'amour et surtout de l'autorité de son père, même au risque de l'exposer à des violences, et vient ainsi renforcer l'institution familiale hétéronormée et patriarcale. Plutôt que d'écouter l'enfant, de lae laisser choisir chez qui iel veut vivre en répondant en ce sens à son besoin de *se dire, d'être entendu.e* et d'*influencer*, **l'institution judiciaire se pose encore au contraire dans une dynamique verticale qui vient décider à la place de l'enfant ce qui serait bon pour ellui.** Jennifer Sevrin, chargée d'études à la Ligue des familles belge évoque ainsi en 2024 le nombre de 59 décisions de justice récentes mobilisant ce syndrome d'aliénation parentale, et ce malgré la recommandation d'interdiction de prise en compte de ce syndrome dans le cadre judiciaire formulée en 2023 par Reem Alsaleem la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles. Ces chiffres ne concernent que les décisions publiées, ce qui réduit considérablement notre aperçu de l'étendu de ce phénomène, certaines décisions allant même jusqu'à retirer totalement la garde des enfants à leur mère. Comme l'écrit Jennifer Sevrin, « dès que l'aliénation parentale est invoquée, l'enfant n'est plus au centre des débats. Le conflit devient exclusivement parental et les besoins de l'enfant passent en second plan »⁵⁷.

Le témoignage de l'enfant n'est pas considéré comme fiable au sein d'institutions pensées par et pour des adultes, qui envisagent encore globalement l'enfant comme un objet à protéger, à cadrer et former selon ce que l'on projette sur ellui, et non comme un sujet à part entière.

Marion Cuerq affirme ainsi que l'on ne considère les enfants qu'à travers le prisme de l'éducation, ce qui amène à une *surinstitutionnalisation* de leur existence. L'enfant appartient à deux institutions principales, la famille et l'école, puis aux structures socio-éducatives périscolaires comme les centres de loisirs et les clubs de sport, sans avoir véritablement d'existence propre en ellui-même. La sphère familiale est une institution privée reposant sur le concept hiérarchique d'autorité, avec tout le caractère de non-droit qui lui est conférée, et l'enfant ne dispose pas d'existence en dehors de celle-ci qui ne

⁵⁷ SEVRIN, Jennifer, Pour en finir avec « l'aliénation parentale », la parole de l'enfant en péril, 2024, Belgique, in Études et Action politique de la Ligue des familles, Article

puisse être contrôlée par les parents. En dehors de sa famille, l'enfant est en grande majorité scolarisé.e, prenant le statut d'élève sous l'autorité des adultes de l'école, au sein de laquelle les règles sont en grande majorité encore établies pour ellui, et non en concertation avec ellui. En d'autres termes, **sa liberté d'être, d'agir, d'entrer en relation ou en apprentissage dépendent du bon vouloir des adultes mis.e.s en position d'autorité au sein des institutions familiales et scolaires.**

Les enfants sont ainsi soumis.e.s à la tutelle juridique de leurs parents ou de leurs représentants légaux, et leur vie est soumise aux règlements de l'école, qui leur impose leur rythme de vie (heure des siestes, repas, sports etc.), leur manière de s'habiller ou leur rythme d'apprentissage selon les années, bien que chaque enfant ait un développement et une personnalité différente. Dans la majorité des écoles en France ou en Belgique, les enfants doivent demander l'autorisation d'un.e adulte pour à peu près tout : aller aux toilettes, manger, parler, se déplacer etc. L'école trouve son pouvoir en tant qu'institution à travers les règles disciplinaires qu'elle impose aux jeunes personnes, la pratique de la punition, mais aussi dans la sélection du savoir qui leur est enseigné, ou encore dans la notation des élèves, qui peut de surcroît impacter leur confiance en elleux et les mettre en compétition les un.e.s avec les autres.

Les programmes d'Histoire vont essentiellement se focaliser sur des événements d'adultes, vus à travers le prisme des adultes et non sur l'Histoire des jeunes personnes, leurs mouvements de lutte comme les révoltes lycéennes qui émergent pourtant en Europe depuis le XIXème siècle. L'on apprend par exemple à l'école que le suffrage est universel alors qu'il exclut les personnes mineures du droit de vote, sans remettre en question cette exclusion dont ce sont pourtant ces élèves qui sont victimes. Les adultes vont en outre imposer nombre d'activités aux enfants, sans nécessairement les consulter ni écouter leurs envies propres, et vont se placer en position d'intervention directe dans la manière dont les enfants exercent leurs activités. Anne-Dominique Israël nomme ce phénomène *l'adultérisation*, à savoir « l'intention des adultes dans les activités des enfants », qui émet des jugements de valeur sur ce que font les enfants et sur la manière dont iels le font, sans considérer la valeur que cela constitue pour les enfants en premier lieu. Il ne serait pas question à l'inverse de laisser les enfants livré.e.s à elleux-mêmes, mais bien plutôt de les accompagner en se constituant en personne ressource dans la découverte de leur propre liberté et dans la construction de leur sécurité affective.

Il est important de préciser que **l'adultisme reproduit par le personnel enseignant et éducatif ne résulte pas uniquement de leurs préjugés infantistes. Beaucoup d'enseignant.e.s, dont Lolita Rivé⁵⁸, alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail, sacrifiées lors de coupes budgétaires qui visent particulièrement l'enseignement et la culture.** Cette volonté politique peut se comprendre comme une stratégie institutionnelle pour empêcher de faire de l'école un lieu d'émancipation et de relation. L'épanouissement à l'école ne constitue pas une priorité dans une vision qui fait de l'école un lieu d'apprentissage de la soumission avant d'intégrer le marché du travail. Le choix fait par des adultes de ne pas faire des conditions d'éducation une priorité politique, de ne pas payer correctement les professeur.euse.s, de ne pas réduire le nombre d'élèves par classe impacte profondément la relation que pourraient co-créeer les adultes avec les enfants au sein de l'école. Il n'est donc pas question de pointer du doigt les travailleur.euse.s de l'éducation comme seul.e.s responsables, alors qu'ils sont déjà elleux-mêmes victimes de leurs conditions de travail, mais plutôt de proposer une remise en question des rapports adulte-enfant au sein de l'école.

Certain.e.s pédagogues se sont engagé.e.s dans cette remise en question, afin de transformer l'école en lieu d'apprentissage de la liberté, de l'autodétermination et non un espace de reproduction des oppressions par l'apprentissage de la soumission.

Bien que sa pensée prenne pour cadre les études universitaires destinées aux adultes, la *pédagogie engagée*⁵⁹ de la militante afroféministe, universitaire et essayiste bell hooks constitue une matière de réflexion fondamentale. Après avoir connu dans ses premières années un enseignement exclusivement à destination d'élèves noires, elle intègre ensuite des études en mixité où règne une domination blanche et masculine. Prenant acte de son propre parcours scolaire, elle développe au milieu des années 1990 une conception de la pédagogie comme engagement politique à part entière. La *pédagogie engagée* implique une prise de conscience et une critique de la position de l'enseignant.e comme maître.sse dominant.e, et de l'apprenant.e comme élève soumis.e. À l'inverse de la transmission verticale et froide d'un savoir institué, bell hooks défend une

⁵⁸ Professeure des écoles créatrice des podcasts enfantistes « C'est quoi l'amour, maîtresse ? » et « Qui c'est qui commande ? », intervenante dans le documentaire précité « Réinventer l'enfance » d'Ève SIMONET

⁵⁹ HOOKS, bell, Apprendre à transgresser. L'éducation comme pratique de la liberté, 2019 [1994], Paris, Éditions du Seuil, Essai

pédagogie humaine, relationnelle, qui repose sur une pratique de la liberté conjointe aux enseignant.e.s et aux apprenant.e.s.

La *pédagogie engagée* voit en effet l'enseignement comme le chemin vers une prise de conscience, à travers une pratique de confrontation des savoirs et de critique transgressive à la fois par les personnes enseignantes et apprenantes. bell hooks critique en ce sens la hiérarchie scolaire arbitraire, et choisit de concevoir les personnes enseignantes comme *facilitatrices* de l'entrée en apprentissage et non comme figures d'autorité auxquelles les élèves doivent obéissance. Les personnes facilitateur.ice.s demeurent pleinement actives de la démarche d'enseignement, tout en considérant la force d'agentivité, de savoir et de contestation des personnes apprenantes elles aussi. « Sa vision de l'enseignement, qui prône la transgression dans la joie »⁶⁰ se concentre sur la réalisation de soi (*self-actualization*) en tant que prise de conscience de soi-même parmi les autres, de son propre positionnement au coeur des systèmes d'oppression. bell hooks propose en ce sens d'instaurer un véritable dialogue entre elles, de valoriser les expériences de vie des apprenant.e.s et leurs critiques afin que le savoir s'inscrive dans le développement de leur conscience de soi.

Cette pédagogie doit amener la personne apprenante à trouver sa voix (*Voice*), c'est-à-dire devenir co-auteur.ice de son apprentissage et affirmer son existence de sujet face à un système infantilisant qui voudrait faire d'elle un objet silencieux. Elle insiste sur le fait que l'enseignant.e doit aussi admettre sa vulnérabilité et partager son expérience en tant qu'apprenant.e, brisant le mythe du / de la professeur.e omniscient.e et supérieur.e, gardien.ne d'un savoir inattaquable. bell hooks défend en ce sens une vision véritablement relationnelle de l'enseignement où l'échange mutuel constitue le socle d'un apprentissage émancipateur. « Pour bell hooks, la pédagogie est un travail éminemment politique qui contribue à transmettre une conscience critique et transformatrice aux personnes exploitées et opprimées »⁶¹. **bell hooks développe ainsi une vision de l'école non seulement comme espace d'apprentissage de savoirs mais surtout comme espace communautaire de transgression, de pratique de la liberté et de lutte démocratique.** Sa pensée constitue une source d'inspiration pour repenser notre rapport aux jeunes personnes dans une logique d'accompagnement pleinement relationnel et non plus en termes de domination permise par un rapport d'autorité hiérarchique et unilatéral.

⁶⁰ BEN BOUBAKER, Manel, bell hooks, enseigner la liberté, mai 2025, France, in La Déferlante, n°18, Article

⁶¹ *Ibid.*

Si l'adulte demeure absolument responsable de la pédagogie et de l'intégrité des élèves, nous défendons ici que c'est justement en créant un cadre centré autour de l'autonomisation de l'enfant et de l'éveil de sa conscience critique que cette intégrité sera respectée.

Un autre exemple de pédagogie particulièrement marquant dans le cadre de notre analyse du pouvoir institutionnel est celui de Janusz Korczak. Pédiatre, pédagogue et écrivain, Janusz Korczak, fonde en 1918 de ce qu'il a appelé « la république des enfants », un orphelinat à Varsovie fonctionnant selon des règles d'éducation nouvelle. **Janusz Korczak se sert en effet du pouvoir institutionnel pour précisément le retourner en invitant les enfants à en être partie prenante. Il va ainsi au sein de l'orphelinat créer un parlement, un journal, et même un tribunal, reposant sur un code de règles, qui sera dirigé par les enfants eux-mêmes pour rendre leur jugement sur des infractions aux règles commises par les enfants, mais aussi par les adultes.**

Les adultes peuvent donc être jugé.e.s par les enfants, ce qui les sort de leur posture de toute-puissance et amène une forme d'horizontalité, une base de droit commune qui active l'émancipation des enfants. L'émancipation au sens d'affranchissement non pas de toute contrainte mais bien de la domination s'inscrit dans l'idée d'apprendre à l'enfant à penser par ellui-même, de l'autoriser à s'exprimer et de respecter ses choix dans la mesure où ils ne constituent pas un danger direct pour ellui ou pour les autres. Il s'agit de faire confiance à l'enfant dans son chemin d'exploration et d'affirmation tout en gardant une posture responsable de personne ressource sur laquelle l'enfant peut s'appuyer pour apprendre, en qui iel peut avoir confiance et non qu'iel doit craindre. Le travail de Janusz Korczak constitue encore aujourd'hui une véritable révolution de notre rapport institutionnel éducatif aux enfants selon le professeur spécialiste de la pédagogie et vice-président de l'association nationale des Ceméa Philippe Meirieu⁶².

L'enfant est ici considéré.e comme pleinement acteur.ice de la relation construite avec l'adulte, qui porte le devoir et la responsabilité d'éduquer l'enfant avec ellui et non sur

⁶² MEIRIEU, Philippe, interviewé par TOURRET, Louise, Janusz Korczak, une éducation nouvelle, 06/08/2024, France, *in* Avoir raison avec... Janusz Korczak, épisode 2/5, Radio France Culture, Podcast

ellui. Cette relation comporte donc une certaine réciprocité, entre « des êtres qui se respectent, s'estiment et s'aident réciproquement à grandir »⁶³. Janusz Korczak estime que les « peines des petits ne sont pas de petites peines », et perçoit l'enfant comme un être à la fois inachevé et complet : inachevé.e dans le sens où iel est en pleine découverte de son être au monde et doit donc être accompagné.e, mais aussi complet dans le sens où iel dispose déjà de grandes capacités de réflexion et émotionnelles à valoriser. Il affirme ainsi que l'un des besoins fondamentaux de l'enfant est celui d'*être entendu.e*, sans que cela signifie que l'adulte doive se plier à toutes les demandes de l'enfant, mais que ces demandes vont être écoutées, discutées, par les adultes et les enfants en vue de trouver des solutions communes.

Janusz Korczak va en ce sens se servir de sa posture d'adulte pour accompagner les enfants, les amener notamment par l'écriture à développer leur réflexivité, à travers le journal qu'il a créé par exemple. Cette démarche s'inscrit pour lui dans la volonté de reconnaître les enfants comme sujets à égalité avec les adultes, et de développer une collaboration sociale et un esprit de solidarité entre elleux, souvent issus de parcours difficiles les ayant conduit à l'orphelinat. Cet exemple demeure particulièrement parlant, mais il est important de rappeler qu'il fait office d'exception au sein du système adultiste, dépendant du bon vouloir d'un adulte qui a ici choisi de mettre son pouvoir au service des enfants. **La « République des enfants » reste donc une concession octroyée par le pouvoir adulte. L'enfant a pu y être plus libre qu'ailleurs parce que Janusz Korczak l'a permis, parce qu'il était en position de le décider de par son statut d'adulte.** Tant que le cadre institutionnel au sens large ne changera pas, les exemples d'émancipation demeureront des exemples. Pour autant, c'est aussi grâce à ces exemples singuliers que de nouvelles manières de faire institution peuvent se diffuser et remettre peu à peu en question les logiques oppressives institutionnelles.

Le cadre de fonctionnement posé par les institutions n'est donc pas neutre, mais se voit au contraire influencé par des paradigmes sociaux, qui eux-mêmes se retrouvent renforcés grâce au pouvoir institutionnel. Et surtout, comme nous l'avons observé dans le cas de Janusz Korczak, les institutions posent un cadre social dans lequel se déploient des relations interpersonnelles singulières, qui, associées les unes aux autres peuvent participer à remettre en question l'oppression systémique, ou au contraire à la faire perdurer.

⁶³ *Ibid.*

d) L'impact du troisième critère d'oppression sur les relations adultes-enfants : le fondement interpersonnel

Le fondement interpersonnel repose sur l'intégration de ces rapports de pouvoir jusque dans les relations interpersonnelles, de l'ordre de l'expérience singulière et du quotidien, telles qu'elles se déploient au sein des institutions ou en dehors de celles-ci. Or nous avons vu que l'enfance est une catégorie sociale particulièrement institutionnalisée, ce qui implique qu'une grande partie de ses relations interpersonnelles avec des adultes se développe donc dans le cadre des institutions familiale et scolaire, voire périscolaire, qui reposent encore majoritairement sur des rapports de pouvoir entre l'adulte et l'enfant. L'institutionnalisation de ces rapports de pouvoir idéologiques va ainsi soutenir l'expression de ces mêmes rapports de pouvoir dans les relations interpersonnelles entre adultes et enfants.

Ces rapports de pouvoir s'expriment alors dans une violence interpersonnelle, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou même symbolique, dans la mesure où le rapport de pouvoir est en lui-même une violence. Il implique en effet qu'une personne a plus de droits qu'une autre, que ses droits sont mieux respectés, et même qu'elle détient des droits sur l'autre. La violence des adultes sur les enfants est ainsi une composante particulièrement signifiante de l'adultisme, encore très largement répandue et soutenue par de nombreux préjugés infantistes et par le droit que les adultes s'octroient sur les enfants. Nous l'avons vu, **l'idéologie adultiste montre les enfants comme des êtres bestiaux à dresser, ce qui confère aux adultes qui en ont la garde la légitimité d'un « droit de correction »**. **Les assassinats d'enfants qui meurent sous les coups de leurs parents sont alors présentés comme une exception, et non comme l'expression extrême d'une oppression dont la violence s'exprime dans chaque claque ou humiliation.**

De nombreux psychologues encore aujourd'hui préviennent d'un avènement des « enfants rois » à cause d'une éducation qui serait devenue trop laxiste. Il faudrait en réponse mater leur rébellion pour conserver notre autorité d'adulte, quitte à avoir recours aux violences dites éducatives ordinaires. Pourtant, les faits nous indiquent que ces violences commises à l'égard des enfants demeurent d'une grande ampleur, ne relevant pas de l'ordre du fait divers mais bien de la norme. À la publication de son nouveau

baromètre sur les violences dites éducatives ordinaires en 2024, la Fondation pour l'enfance en France note en comparaison avec le précédemment baromètre de 2022 une meilleure connaissance chez les parents de ce qu'est une violence dite éducative ordinaire, mais paradoxalement une stagnation (voire une augmentation dans certaines pratiques) de l'usage de ces violences. « Ainsi, 8 parents sur 10 ont eu recours à au moins une violence éducative ordinaire dans la semaine précédant leur sollicitation pour cette enquête (81%, +2 points par rapport à 2022) et la moitié a eu recours à au moins trois VEO (53%, +4 points) »⁶⁴. Malgré une meilleure connaissance de la violence imposée aux enfants et de ses conséquences, il est difficile de sortir du recours à cette violence, qui s'inscrit dans une réalité de domination sociale encore largement représentée. La quantification et l'analyse de l'occurrence de ces violences permettent de comprendre leur caractère systémique, de faire sortir les violences du domaine purement accidentel pour leur donner une portée politique et sociologique.

Si la violence à l'encontre des enfants peut sembler choquante, certains actes seront pourtant jugés au regard de leur prétendue visée éducative, de ce qu'ils sont censés faire comprendre à l'enfant, et non pour ce qu'ils sont en eux-mêmes : des actes de violence.

Il est à noter que la Suède a été le premier pays à interdire les châtiments corporels en 1979, que les châtiments corporels sont interdits à l'école dans plus de 100 pays, et que 63 pays l'ont interdit dans tous les contextes, y compris familial. Pourtant, ces lois ne sont pas nécessairement suivies d'une application rigoureuse, dans la mesure où les choix d'éducation sont encore largement perçus comme privés, et les parents comme maître.sse.s en leur demeure. Les débats passionnés qu'a connu la sphère politique française en 2018 lors du vote de la loi sur l'interdiction des violences dites éducatives ordinaires rendent compte de cette crainte « d'ingérence dans la vie des familles »⁶⁵, enjoignant à ce que la famille demeure une zone de « liberté » laissée au bon vouloir des parents. L'expression « interdiction de la fessée » paraît ainsi dépolitiser le concept de violence dite éducative ordinaire, et lui apporter une connotation ridicule voire insignifiante.

⁶⁴ Les violences éducatives ordinaires, 2024, France, IFOP pour la Fondation pour l'enfance, Rapport d'étude

⁶⁵ HILL, Charlotte, « Utile » ou « ridicule », l'interdiction de la fessée agite les députés, 21/11/2018, France, *in* Public Sénat, Article

Cette loi a ainsi été votée en France comme loi civile qui régleme les relations entre particulier.ère.s pour assurer la paix sociale, et non comme loi pénale qui définit les délits et les crimes pour assurer la protection de la société. **La violence physique envers un enfant sous notre tutelle est donc différenciée de toute autre violence, comme si elle était moins grave ou justifiée. Mais nous défendons à l'inverse que c'est justement cette situation de tutelle qui rend la violence d'autant plus inacceptable.** Rappelons qu'en Belgique, aucune loi fédérale n'a encore été votée à ce jour pour interdire les violences dites éducatives ordinaires, malgré plusieurs condamnations par le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe⁶⁶ non suivies d'effets concrets. La dynamique d'éducation permet ainsi de justifier la violence sous couvert d'oeuvrer pour le bien de l'enfant. La légitimation du recours à la « fessée », que je préfère qualifier de violence pour en révéler la portée s'inscrit dans le *filtre de la méfiance* de Marion Cuerq : il serait nécessaire de forger un enfant jusque dans sa chair, de lui imposer une coercition passant par la douleur pour le former et le diriger vers le chemin que l'adulte considère bon pour ellui.

En 2023 a été révélé le climat de violence physique, sexuelle et psychologique qui régnait à l'institution privée catholique Notre Dame de Betharram en France depuis les années 50 jusqu'en 2024. En dehors du fait que l'homme politique François Bayrou ait sciemment choisi de passer sous silence ces violences pendant des années, c'est la spécificité de sa défense médiatique que vient analyser Mona Chollet. Cette défense témoigne en effet d'une différence fondamentale entre la considération de la violence sexuelle et de la violence physique dès qu'il s'agit des enfants. François Bayrou avait ainsi déclaré en mars 2024 : « C'est vrai que la rumeur, il y a 25 ans, laissait entendre qu'il y avait eu des claques à l'internat. Mais des risques sexuels, je n'en avais jamais entendu parler »⁶⁷. La violence sexuelle à l'égard des enfants nous révulse - et ce davantage aujourd'hui qu'il y a encore quelques décennies - mais la violence physique peut sembler plus acceptable dans le cadre d'une visée éducative. Notre Dame de Betharram était connue et appréciée de nombreux parents pour son enseignement strict et son recours à la violence afin de mater les enfants « difficiles ».

⁶⁶ AMEN, Thalia, Pour une éducation sans violence : la Belgique doit dire non aux violences dites éducatives ordinaires, 04/08/2025, Belgique, in Ligue des Droits de l'Enfant, Étude

⁶⁷ *Ibid.*

L'adultisme tolère donc et encourage ce recours à la violence physique sous prétexte qu'elle viserait à corriger l'enfant en le protégeant de lui-même, en l'empêchant de commettre des « bêtises ». Et c'est à rebours de cette causalité que je souhaite m'engager, en posant justement que c'est des adultes et de leur violence que les enfants doivent être protégé.e.s.

Donner une « claque » à un.e adulte est considéré comme un acte de violence humiliant, comme un manque de respect. Pourquoi le serait-il moins pour un.e enfant, alors même que justement celui-ci est déjà placé.e en position de fragilité par rapport à l'adulte qui a autorité sur ellui ?

Selon les préjugés infantistes pourtant, l'enfant se remettrait mieux de ces actes de violence s'ils sont perpétrés « pour son bien », dans la mesure où iel est encore en construction. L'enfant ne serait pas encore pleinement un sujet pensant et capable de se rendre compte de la gravité de ces gestes, ce qui autoriserait l'adulte à déplacer la limite du respect de son intégrité. Son infériorité supposée justifierait le fait de ne pas lae respecter ou l'écouter comme un.e adulte, quitte à fermer les yeux pour ne pas lae voir pleurer quand on lae frappe. L'enfant serait ainsi censé.e vite oublier la violence de ces actes, mais paradoxalement se souvenir à long terme de la leçon qui leur est attachée. L'enfant est perçu.e comme un être malléable, qui n'existe pas réellement pour ellui-même, au présent, mais en fonction de l'adulte qu'iel deviendra. Ses pleurs et ses supplications ne mériteraient donc pas d'être prises en considération, au regard de ce que ces violences sont censées lui apprendre, de ce qu'elles sont censées faire d'ellui dans le futur. **Son inachèvement constitue alors un prétexte pour dénigrer ses émotions et sa dignité, au lieu de justement considérer que cet inachèvement nécessite un soin et une protection accrues, et de lae préserver de toute violence.**

Mais lorsque l'on que l'on hurle sur un autre être que soi, qu'on le frappe, est-ce vraiment pour lui apprendre quelque chose ? N'est-ce pas par manque de gestion émotionnelle (et par inachèvement) de notre part, parce que nous nous sentons démuni.e.s face au comportement de l'autre ? Ou pire, n'est-ce pas pour le plaisir de dominer, de se sentir (enfin) maître.sse.s de la situation et de notre environnement ? **Et lorsque cette violence s'abat sur des enfants, n'est-ce pas justement parce que notre société adultiste nous en donne l'autorisation, transformant les enfants en victimes particulièrement accessibles, en de vrais « défouloirs pour adultes » ?**

La domination adultiste offre en effet un cadre privilégié aux adultes pour la perpétration des violences sexuelles. **Le cadre privé qui régit la famille, le filtre de la méfiance qui amène à ne pas croire suffisamment les enfants, le manque d'éducation sexuelle et affective et le manque de connaissance de leurs droits sont autant de facteurs qui mettent les enfants dans une position de vulnérabilité extrême face aux pédocriminel.le.s.** L'inceste touche en moyenne un.e enfant sur dix d'après l'étude de grande ampleur menée sur trois ans en France par la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants (CIIVISE) et publiée en 2023. Les chiffres sur l'inceste ne sont ainsi pas encore établis en Belgique, mais l'association SOS Inceste Belgique a recensé 2.000 appels annuels en 2023. Le Vertrouwenscentrum Kindermishandeling (VK) affirmait en 2024 que les six centres de confiance de Flandre et de Bruxelles ont reçu 7 541 signalements de maltraitance concernant 10 671 enfants en 2023, en augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. L'augmentation des signalements peut s'expliquer par le fait que le regard sur les violences faites aux enfants a eu tendance à évoluer ces dernières années, grâce notamment à la formation du personnel enseignant et soignant (majorité des adultes à l'origine des signalements), même si le chemin reste encore long à parcourir.

Ces chiffres sont effroyables, ils rendent compte d'une banalisation de l'inceste, et du fait que l'inceste n'est pas un interdit dans sa pratique, mais plutôt un tabou dans sa révélation et dans les mesures prises pour l'endiguer, comme le dénoncent les chercheur.euses et écrivain.e.s Juliet Drouar, Iris Brey, Wendy Delorme, Dorothée Dussy, Sokhna Fall, Ovidie et Tal Piterbraut-Merx dans leur essai collectif *La culture de l'inceste*⁶⁸. Cet essai vise à **repenser de façon collective le crime de l'inceste, de comprendre en quoi il n'est pas une exception mais bien une reconduction d'un fonctionnement social de domination d'un groupe social par un autre à travers le corps dans sa plus grande intimité.** Cet essai révoque le mythe de la famille protectrice en l'analysant en réalité comme une institution de pouvoir immense qui en fait un bastion de la violence physique et sexuelle. La dépendance absolue, affective, émotionnelle, matérielle dans laquelle sont placé.e.s les enfants vient faciliter la mise à disposition de leurs corps, qui se retrouvent sans défense.

⁶⁸ BREY, Iris, DROUAR Juliet, DELORME, Wendy, DUSSY, Dorothée, FALL, Sokhna, PITERBRAUT-MERX, Tal, *La culture de l'inceste*, 2022, Paris, Éditions du Seuil, Essai

La mise en position de vulnérabilité et de soumission absolue des enfants servirait ainsi la stratégie des agresseur.euse.s, qui recherchent une victime accessible, et de surcroît en pleine construction de sa sécurité affective. Edouard Durand, magistrat spécialiste de la protection de l'enfance et ancien coprésident de la CIVIISE affirme que « l'inceste est une perversion du besoin de sécurité affective de l'enfant »⁶⁹. L'adulte vient en effet instrumentaliser le lien qui l'unit à l'enfant et son besoin de sécurité affective pour abuser de sa confiance et la réduire au silence. L'inceste peut alors briser la confiance que l'enfant porte à l'adulte mais aussi à lui-même, l'empêcher de trouver sa place dans la famille et en dehors, et également créer chez lui une confusion entre amour et domination par la violence sexuelle. Juliet Drouar propose en outre d'élargir la caractérisation d'inceste aux violences pédocriminelles perpétrées par des adultes hors de la famille au sens stricto sensu. Les adultes au contact prolongé avec l'enfant comme ses professeur.e.s, animateur.ice.s périscolaires, entraîneur.euse.s de sport, son prêtre ou un.e ami.e de la famille peuvent en effet constituer une figure d'attachement et d'autorité qui vient par son crime détruire les repères de sécurité affective de l'enfant victime.

La psychotraumatologue Lisa MacManus m'a par ailleurs expliqué lors de notre entretien comment se déploie un traumatisme et quels conséquences il peut avoir sur la psychologie des victimes. Un traumatisme intervient quand un événement vient faire effraction dans notre psyché, et que nous n'avons pas les moyens psychologiques de l'absorber, de l'accueillir et de le digérer. Cette effraction entraîne un état de dissociation, la victime du traumatisme se retrouvant comme anesthésiée, ses souvenirs de l'événement ne peuvent alors être traités normalement et sont comme « mis sous coffre ». Le vécu de l'événement traumatique peut alors faire naître un syndrome post-traumatique, dans la mesure où l'événement n'a pas pu être traité correctement, et s'exprimer par des symptômes comme une hypervigilance, une reviviscence ou une amnésie traumatique de l'événement, ainsi que des comportements d'évitement de tout ce qui peut rappeler l'événement.

Si l'événement traumatique est isolé, et que la victime peut être accompagnée dans un cadre sécurisé, le phénomène de résilience, de réparation post-traumatique peut s'opérer avec l'aide notamment d'un suivi thérapeutique. Mais si l'événement traumatique est récurrent, que la victime subit des violences régulièrement par exemple, le syndrome

⁶⁹ DURAND, Edouard, interviewé par LAURENTIN, Emmanuel, Y a-t-il une culture de l'inceste en France ?, 12/10/2022, France, in Le Temps du débat, Radio France Culture, Podcast

post-traumatique devient complexe et peut entraîner des conséquences graves comme des difficultés d'apprentissage, des retards et troubles cognitifs, voire psychopathologiques, une hypervigilance constante, qui rendent difficile le processus de résilience. **La thérapeute familiale, spécialiste en victimologie et ethnologue Sokhna Fall, insiste⁷⁰ ainsi sur l'enjeu crucial de passer de la mémoire traumatique à la mémoire autobiographique, d'être accompagné.e pour pouvoir créer un récit du traumatisme.** Le traumatisme isole l'enfant, l'aidant à sortir du cadre relationnel nécessaire à son épanouissement. Et si personne ne vient prendre la responsabilité de l'accompagner dans la résilience de son traumatisme, l'on apprend alors à l'enfant qu'il n'y a personne sur qui il peut compter.

Un autre type de violence noté par Lisa MacManus lors de notre entretien se comprend en effet comme la violence négative, c'est-à-dire la négligence, l'absence de soin et de secours. Cette violence semblerait venir à l'encontre de la violence prédite par l'adultisme, qui est une violence intrusive, positive, de cadrage de l'enfant. Mais c'est bien ce pouvoir conféré aux parents par l'adultisme qui permet l'exercice de la négligence, dans la mesure où les parents sont maîtres.s.e.s en leur demeure et où l'enfant devra s'adapter au cadre relationnel qu'on lui impose.

Lutter contre l'adultisme ne se comprend pas comme la volonté d'abandonner les enfants à eux-mêmes en se déresponsabilisant de nos devoirs d'amour, de protection et d'accompagnement envers eux, mais bien au contraire d'embrasser pleinement notre responsabilité en coconstruisant une relation avec eux.

La violence négative exprimée dans la négligence impacte elle aussi durablement l'enfant, qui devra se construire seul.e, sans personne ressource responsable et de confiance. La négligence brouille les positionnements de responsabilité entre l'enfant et l'adulte, qui refuse d'exercer son devoir de protection et de soin. À cette négligence peut alors s'articuler une dynamique de *parentification* : c'est à l'enfant que reviendra la charge de la responsabilité dans la famille, il devra par exemple soutenir émotionnellement et physiquement un.e parent qui se place en position d'irresponsabilité.

Louison Lume, créatrice du podcast « À ventre ouvert » sur la protection de l'enfance et les violences faites aux enfants, revient ainsi sur son enfance : elle a grandi

⁷⁰ FALL, Sokhna, interviewée par SIMONET, Eve, Réinventer l'enfance, *op. cit.*

dans un climat d'inceste et de négligence, où les positionnements des membres de la famille n'étaient pas clairs, elle a dû subir les agressions sexuelles de son cousin et les agressions plus subtiles et incestuelles de son père sans être pleinement écoutée et prise en charge, et elle a dû porter la charge émotionnelle de soutenir sa mère, elle-même victime d'inceste dans son enfance. Elle explique ainsi que sa mère lui « volait ses émotions »⁷¹, qu'elle n'acceptait pas les pleurs de sa fille par exemple et se mettait à pleurer plus fort qu'elle pour que le rapport de responsabilité s'inverse et que ce soit à sa fille de la rassurer et de la protéger. Les violences subies par Louison Lume ont ainsi formé un complexe mêlant violence positive (inceste) et violence négative (négligence) sur fond de traumatisme transgénérationnel, sa mère ayant elle-même subi de l'inceste.

L'adultisme comme système de domination conférant un pouvoir aux adultes sur les enfants dont ils sont responsables expose donc les enfants aux violences, dont certaines seulement sont pleinement reconnues comme de la maltraitance. L'*incestuel* précité dans le témoignage de Louison Lume se comprend comme un climat de danger pour l'enfant, où son intégrité physique, psychologique et sexuelle ne sont pas respectées. Contrairement à l'inceste ou aux cas de maltraitance considérés comme plus graves, la dynamique incestuelle se compose d'actes plus subtils, qui prennent sens considérés dans leur ensemble, mais qui échappent aux catégorisations de violence. Par exemple : rentrer dans la chambre de l'enfant sans frapper, exposer sa vie sexuelle, embrasser l'enfant sur la bouche, contrôler le poids et l'apparence de l'enfant... Tout autant de prises de position sur le corps, la psychologie ou l'espace de l'enfant.

Derrière l'amour se cache en réalité ici une prise de possession de l'enfant, une négation de son intimité, de ses droits et de ses besoins spécifiques. **Le climat incestuel est un phénomène particulièrement significatif de l'adultisme dans la mesure où il repose sur l'idée que l'enfant appartient à l'adulte, qu'il en est comme une extension qui autorise l'adulte à le contrôler.** Ces actes de violence masquée s'inscrivent donc dans un large continuum de violences qui prennent racine dans la conception de l'enfant comme propriété de la famille soumis à l'ordre privé, ce qui vient diluer la gravité effective des actes commis. « L'adultisme est à la racine des violences, puisqu'il autorise la domination des enfants et donc de leur corps et de leur esprit »⁷².

⁷¹ LUME, Louison interviewée par BIENAIMÉ Charlotte, Climat incestuel : grandir sous la menace, 16/07/2025, France, in Un podcast à soi, Arte radio, Podcast

⁷² Formation en ligne de lutte contre l'adultisme, Collectif Enfantiste, 29/10/2025

Outil militant développé par le collectif **Enfantiste**, L' « iceberg des violences faites aux enfants » permet en ce sens de rendre compte de l'étendue de ces violences :



L'impact de ces violences peut causer un risque accru de troubles spécifiques, comme les troubles du comportement alimentaire, de l'obésité, des dépressions, des risques cardiovasculaires, de l'isolement, des TOC, des cauchemars, des crises d'angoisse, une soumission totale à l'autre, une demande d'affection en raison de ce qui n'a pas été reçu, ou encore un rapport biaisé à l'amour, déplore Clémence Lisembard⁷³, responsable des opérations de la Fondation pour l'enfance. Se basant sur l'observation de plusieurs cas de ses patients souffrant d'obésité qui avaient subi des violences sexuelles dans leur enfance, le professeur clinicien de médecine états-unien Vincent J Felitti s'est

⁷³ LISEMBARD, Clémence, interviewée par SIMONET Eve, Réinventer l'enfance, *op. cit.*

lancé en 1995 dans une étude de grande ampleur sur 2 ans : « Adverse Childhood Experiences »⁷⁴. Étudiant les effets cumulatifs à long terme de violence dans l'enfance et des dysfonctionnements dans la famille sur la santé et la qualité de la vie à l'âge adulte, ce projet de recherche a ainsi mis en évidence un lien entre les traumatismes de l'enfance et l'occurrence de problèmes de santé et des problèmes sociaux à l'âge adulte. Les avancées récentes en termes de prise en soin et de reconnaissance de ces violences sont porteuses d'espoir, mais il paraît important de les considérer comme une expression du système d'oppression adultiste et de transformer ce système en profondeur.

La relation entre adultes et enfants et spécifiquement entre parents et enfants se construit donc encore considérablement dans un cadre de violence, qu'elle soit ponctuelle ou répétée, difficilement perceptible ou insoutenable, positive et/ou négative. Cette violence se révèle structurelle de l'oppression adultiste comme exercice du pouvoir que les adultes possèdent sur les enfants. Je défends donc ici que la violence n'est pas de l'amour mais une prise de pouvoir sur l'autre, et qu'elle contrevient aux bases mêmes du principe de relation, nécessaire à la construction de la sécurité affective de l'enfant, et de l'enfant devenu adulte. Le vécu de cette violence par l'enfant peut entraîner de lourdes conséquences à court et long terme durant l'enfance et l'âge adulte, la confrontant à l'idée destructrice qu'il ne mérite pas le respect de son intégrité, et pouvant ainsi l'amener à intérioriser ce rapport de domination.

e) L'impact du quatrième critère d'oppression sur les relations adultes-enfants : le fondement intériorisé

Le fondement intériorisé d'une oppression systémique repose sur le fait que les catégories opprimées intègrent elles-mêmes la domination à laquelle elles sont confrontées, ce qui les rend victimes et actrices de leur propre oppression. L'enfance est l'une des catégories sociales les plus fertiles pour le déploiement de ce fondement de l'oppression. En effet, l'enfant est placé.e en position de vulnérabilité et de dépendance accru.e, iel commence sa découverte du monde et d'ellui-même, et iel va se rattacher aux figures adultes d'autorité et de confiance pour sécuriser et soutenir son développement. Si l'enfant voit ses besoins de *se dire*, *d'être entendu.e*, *d'être reconnu.e*,

⁷⁴ FELITTI VJ, ANDA RF, NORDENBERG D, WILLIAMSON, DF, SPITZ AM, EDWARDS, V, KOSS, MP, MARKS, JS, Etude ACE (Expériences de l'enfance adverses), Relation entre la maltraitance durant l'enfance, les dysfonctionnements du foyer et plusieurs des principales causes de décès chez l'adulte, 1998, États-Unis, Étude

de *se sentir valorisé.e, d'intimité et d'influencer* bafoués, iel va alors risquer d'intérioriser la domination vécue, en la justifiant, l'occultant, ou même la reproduisant à son tour.

L'une des particularités majeures de l'adultisme notamment rappelée par la pédopsychiatre Laelia Benoît⁷⁵ réside dans le fait que l'on ne demeure pas enfant toute sa vie, et que l'on devient en quelques années l'adulte dont nous avons été séparé.e toute notre enfance. « Le passage à l'âge adulte amène souvent à l'oubli des expériences passées. Beaucoup ne se rappellent pas la manière dont iels étaient traité.e.s quand iels étaient enfants. Iels n'ont aucune empathie pour l'enfant qu'iels ont été, iels ont oublié. Par contre, iels adoptent ce rôle d'opresseur qu'iels ont vu jouer par les adultes et se mettent à leur tour à mépriser les enfants. C'est un peu comme si, enfant, on attendait ce moment où l'on devient adulte et où l'on peut faire ce que l'on veut »⁷⁶.

L'enfant peut donc être tenté.e de prendre son mal en patience, en se convainquant que plus tard iel sera enfin libre, respecté.e, écouté.e. Iel va donc être amené.e à appuyer ellui-même sur le séparatisme entre adultes et enfants pour justifier et accepter la situation subie.

Je me rappelle avoir été interrogée par des adultes pour un sondage alors que j'étais à l'école primaire. À la question « trouvez-vous cela normal que les parents donnent des claques à leurs enfants ? », je me souviens encore parfaitement d'avoir immédiatement répondu « oui » et d'avoir été grandement surprise qu'une autre enfant à côté de moi réponde « non ». J'étais persuadée que mes bêtises légitimaient le fait d'être frappée, parce que j'étais une enfant. Et surtout, j'ai eu la chance d'être aimée et de savoir que j'étais aimée par ma famille, ce qui m'amenait à justifier ces actes de violence. Comme l'analyse Tal Piterbraut-Merx, « l'exercice du pouvoir peut prendre une forme affectisée (...) c'est justement une spécificité des relations familiales, et plus particulièrement encore des relations parent-enfant, que le pouvoir s'y présente sous une forme atténuée, affectée et légitimée »⁷⁷.

⁷⁵ BENOÎT, Laelia, interviewée par DESCLAIBES, Stéphanie, *Mettre fin à la culture de domination envers les enfants*, , *op. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ PITERBRAUT-MERX, Tal, *La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant*, *op. cit.*, p.156

Les parents et leurs enfants à leur suite se persuadent que cette domination fait partie de l'amour et de la protection vouée à l'enfant, le *care* s'entremêlant alors avec la violence. « Contraint.e de trouver des excuses à ses parents, qu'on aime et dont on dépend à tout point de vue, on continue, une fois adulte, à se voiler la face, à minimiser, à nier ou à justifier ce que l'on a subi »⁷⁸, affirme ainsi Mona Chollet dans son essai *Résister à la culpabilisation*. L'amour présent dans le cadre relationnel qui s'entremêle avec le rapport de domination peut constituer par ailleurs un tuteur de résilience pour aider l'enfant et l'adulte à guérir de ses « blessures d'enfance ». Mais il arrive que cet amour ne suffise pas face au traumatisme, que les violences prennent le dessus, ou même que cet amour n'ait tout simplement pas été présent.

En étant victime d'actes de violences sans que ceux-ci ne soient remis en question au sein de l'idéologie adultiste, l'enfant va alors intégrer que l'on a le droit de le maltraiter et de lui manquer de respect. Ce phénomène sera d'autant plus marquant qu'il intervient dans l'enfance, période où se forment justement les premiers schémas d'attachement, où l'enfant est censé.e apprendre à se respecter et respecter les autres. Se met alors en place un cycle de la violence où l'enfant polytraumatisé.e devenu.e adulte aura tendance à reproduire les violences, si un travail de soin profond n'a pas été effectué.

Et c'est bien l'engrenage que constitue l'oppression adultiste qui peut venir bloquer ce processus de soin. L'enfant devenu adulte sera amené.e à dénigrer son expérience d'enfant selon des préjugés infantistes, à minimiser l'impact de ce qu'il a vécu, maintenant par là le cycle de la violence. Lolita Rivé témoigne⁷⁹ ainsi de la difficulté extrême de se départir de la croyance que les violences font de nous de bonnes personnes. Un parent d'élève lui a par exemple affirmé que c'était grâce aux coups de sa mère qu'il était devenu une bonne personne avec des valeurs, et qu'il frappait ainsi son enfant par amour, pour son bien. La difficulté de reconnaître certains comportements éducatifs comme de la violence s'explique ainsi fortement par la nécessité qu'elle implique de faire face à sa propre enfance. « Il y a ceux qui veulent bien se souvenir de leur enfance, et ceux qui ne veulent pas. Et ceux qui le veulent bien sont ceux qui font avancer le monde, et qui évitent que l'on répète à l'infini ces catastrophes »⁸⁰ affirme Sokhna Fall.

⁷⁸ CHOLLET, Mona, *Résister à la culpabilisation*, *op. cit.* p.81

⁷⁹ RIVET, Lola, interviewée par SIMONET, Ève, *Réinventer l'enfance*, *op. cit.*

⁸⁰ *Ibid.*

La reproduction des violences intériorisées dans l'enfance ne concerne pas que les adultes mais aussi les enfants elleux-mêmes. À rebours d'une vision infantiste qui poserait les enfants comme innocent.e.s au sens d'ignorant.e.s et incapables de violence, il me semble important d'évoquer que l'intériorisation de la domination peut pousser les enfants à régurgiter la violence qu'ils ont subie. Le film *Le Ruban blanc*⁸¹ de Michael Haneke en livre une illustration particulièrement parlante. Les enfants d'un village d'Autriche puritaine du début du XXème siècle subissent des sévices de la part de leurs parents, et se voient témoins et victimes des rapports de domination extrêmement violents que les adultes abattent non seulement sur les enfants mais également sur d'autres adultes, sous couvert du respect d'un ordre social.

Ces enfants commettent alors à leur tour des actes de violence, à l'encontre des adultes qui les oppressent comme le médecin, coupable d'inceste sur sa fille Anna, mais aussi sur le fils du baron, et finalement sur des êtres en position plus vulnérable qu'elleux, comme Karli, un enfant porteur de trisomie, et un animal, l'oiseau du pasteur. La culpabilité et la honte intériorisées qui les rongent s'entremêlent avec un véritable apprentissage de la violence, une perte d'empathie qui les guide non seulement vers la vengeance mais aussi vers la reproduction des dominations vécues. Et surtout, les enfants et notamment la fille du pasteur Klara, apprennent à dissimuler leur implication dans les actes de violence sous une apparence de politesse et de serviabilité, comme les adultes cachent les rapports de domination sous une façade de cordialité et de respect de l'ordre social.

Lorsque l'instituteur évoque ses soupçons concernant l'implication des enfants dans les actes de violence qui choquent le village, le pasteur le menace pour le faire taire. Il se doute pourtant que c'est sa propre fille qui a assassiné son oiseau, mais ne peut prendre le risque social de reconnaître que ces enfants brutalisé.e.s par leurs parents ont en réalité été « mal éduqué.e.s » et qu'ils reproduisent la violence subie en perturbant l'ordre social apparent du village. Alors qu'il maltraite ses enfants pour les éduquer selon ses principes, il se refuse à voir les conséquences de cette violence intériorisée, ces enfants apprenant à sauver l'apparence de l'ordre adulte au mépris de leur propre

⁸¹ HANEKE, Michael, *Le ruban blanc*, 2009, Europe, Production Les films du losange, X-Filme Creativ Pool, Wega Film, Lucky Red, Long-métrage fiction

intégrité. La violence qu'ils ont subie ne les a pas *élevé.e.s*, elle leur a au contraire fait intérioriser un cadre anti-relationnel avec les autres, mais aussi envers elleux-mêmes.

Mona Chollet défend l'idée selon laquelle l'enfant, démuni.e face à la domination adulte qui le dépasse, va préférer se voir coupable plutôt qu'impuissant. Il pourra ainsi avoir tendance à agir selon ce qu'on attend d'ellui, afin de se rendre véritablement coupable de quelque chose. Elle prend l'exemple de Saint Augustin, qui a lui-même été un enfant très sévèrement battu avant de défendre à son tour une fois adulte un rigorisme religieux et éducatif censé lutter contre la nature vicieuse des enfants : « il y avait au départ un petit garçon démuni face à la violence des adultes, qui recherchait désespérément la protection de « quelqu'un de grand » »⁸².

La domination et la violence doivent pouvoir trouver une raison légitime pour être acceptables, et quand on ne parvient pas à mettre en cause l'adulte dont l'autorité nous semble inaliénable, c'est soi-même que l'on va rendre coupable.

Mona Chollet voit dans cette culpabilité enfantine l'une des causes principales de la culpabilité qui continue à nous ronger une fois adulte, notre esprit d'enfant ayant intériorisé que nous méritons la domination que nous avons subie. La culpabilité socialise, elle constitue un ciment social de réflexivité sur nos actes, il est bien sûr important de ressentir de la culpabilité lorsque l'on commet un crime par exemple. Mais lorsque cette culpabilité est arbitraire, déclenchée par le comportement violent de adulte auquel on cherche une cause sans la trouver, comment construire un rapport sain et socialisant à la culpabilité ?

À cette culpabilité profonde s'ajoute alors une émotion qu'il me semble important d'évoquer : la honte. Contrairement à la culpabilité, la honte ne vise pas nos actes, ce que l'on a fait ou aurait fait de mal, mais notre propre identité, ce que l'on est. On se sent coupable d'avoir enfreint la loi du père, et l'on a honte de ne pas être digne de l'enfant sage et silencieux.se que le père aurait voulu avoir. Véritable « poison de l'existence »⁸³ pour Boris Cyrulnik, la honte se comporte comme une « algue tueuse »⁸⁴ pour le psychologue Arnaud Touraine, proliférant dans notre psyché pour nous persuader de

⁸² CHOLLET, Mona, Résister à la culpabilisation, *op. cit.* p.78

⁸³ CYRULNIK, Boris, Mourir de dire, la honte, 2010, Paris, Éditions Odile Jacob, Essai, p.4

⁸⁴ TOURAINE, Arnaud, La honte, une émotion qui ne se donne pas à voir si facilement, site de son cabinet psychothérapeutique

notre infériorité, de notre inadéquation au monde, détruisant par là notre estime de soi. La honte est une émotion de commande, c'est-à-dire une émotion qui s'apprend socialement, notamment par l'éducation. Mona Chollet parle ainsi d'une véritable « culture de l'humiliation »⁸⁵, spécifiquement dans le milieu scolaire, à travers le dénigrement systématique de l'identité de l'enfant derrière ce qu'iel pense, ressent, ou fait, au regard du cadre de développement et d'apprentissage auquel iel est censé.e se conformer.

La honte vient alors intérioriser le dénigrement subi, remplaçant notre propre regard sur nous-même par celui réel ou fantasmé de l'autre, du juge extérieur qui nous fusille de son regard. Elle implique ainsi un enjeu de dépossession de son image de soi, s'inscrivant dans l'engrenage adultiste qui fait de l'enfant une extension voire une possession des adultes de son entourage.

La honte se comprend alors comme un outil de domination redoutablement efficace dans la mesure où elle isole la personne qui la ressent, la réduisant au silence, pour que surtout personne ne puisse découvrir la personne monstrueuse qu'elle croit être au plus profond d'elle-même. Comme l'explique Arnaud Touraine, « l'expérience de honte est une catastrophe pour l'intériorité et la vie sociale de quelqu'un. Elle signe la rupture avec l'environnement mais aussi avec la vie psychique »⁸⁶. La honte née lors d'un traumatisme infantile suite à des violences subies participe alors à renforcer leur impact sur la psyché de l'enfant. Dénigré.e et démuni.e face à la violence de l'adulte, iel se retrouve à porter seul.e le poids de ce qu'iel a vécu sans pouvoir en livrer le récit et s'en libérer.

La honte conjuguée à la culpabilité viennent provoquer en ce sens un transfert de responsabilité de l'adulte à l'enfant. L'enfant va intérioriser qu'iel est responsable des discriminations et violences subies, qu'iel est fautif.ve et incompetent.e par essence. En d'autres termes, si l'enfant se fait frapper par un.e adulte, c'est parce qu'il est intrinsèquement coupable, et la honte qu'iel en ressent va l'amener à porter seul.e la responsabilité de cette violence qui incombe pourtant à l'adulte.

⁸⁵ CHOLLET, Mona, Résister à la culpabilisation, *op. cit.* p.113

⁸⁶ TOURAINE, Arnaud, La honte, une émotion qui ne se donne pas à voir si facilement, *op. cit.*

Développer une relation d'empathie avec l'enfant que nous avons été constitue ainsi l'une des pistes de lutte proposées par le collectif *Enfantiste*⁸⁷. Il s'agit de retrouver notre point de vue sur notre propre enfance en contestant celui des adultes qui nous ont dominé.e.s, afin de pouvoir véritablement rencontrer les enfants autour de nous. L'intériorisation du rapport de domination que subit l'enfant implique selon moi plusieurs enjeux à l'âge adulte : non seulement la reproduction réelle et effective de la domination vécue sur les enfants, mais aussi la domination plus insidieuse qui se joue en nous, envers l'enfant que l'on a été et qui vit encore en nous. « Est-il réellement possible de séparer l'adulte futur.e de la manière dont l'éducation va lae constituer comme sujet ? »⁸⁸ demande lae philosophe Tal Piterbraut-Merx. Comment un.e enfant qui a appris à se faire dominer par l'adulte pourrait-iel dans le même temps apprendre à devenir un.e adulte disposant d'une sécurité affective solide, un.e citoyen.ne libre, digne et éclairé.e ?

Je défends qu'il y a en effet un enjeu majeur à se souvenir du rapport de domination vécu dans notre enfance, des violences et violations de nos besoins relationnels pour changer en profondeur non seulement notre relation aux enfants, mais aussi à nous-mêmes. **Car la haine infantiste des enfants nous conduit à dénigrer ce qui demeure en nous de l'enfant que nous avons été. Je défends en effet l'idée d'un véritable continuum entre l'enfant et l'adulte, et que je suis encore la petite fille que j'ai été.** Il n'y a pas de différence de nature entre nous, mais une différence de responsabilité, et de vécu. Dès petite, j'analysais déjà ce qui se passait autour de moi et en moi, j'inventais des histoires, j'étais sensible aux injustices. Avec l'âge, j'ai bien sûr développé ces traits, mais comme à 50 ans je les aurai encore davantage développés qu'aujourd'hui, je l'espère.

Il y a pour moi une violence terrible à se couper de notre partie enfantine, à la fois inachevée et complète, qu'elle soit émotionnelle, créative, joueuse, avide de découvertes, réflexive ou profondément engagée. Je souhaite défendre par là l'existence de la vulnérabilité de l'adulte, son droit de se tromper, sa capacité à se renouveler et à apprendre toujours. **Je vois dans l'idéologie adultiste une mutilation profondément mortifère des enfants, mais aussi des adultes contraint.e.s à adopter un rôle qui les empêche de grandir et d'exister pleinement.** J'écris donc cet article non seulement pour

⁸⁷ Formation en ligne de lutte contre l'adultisme, Collectif *Enfantiste*, 29/10/2025

⁸⁸ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.*, p.48

la petite fille que j'ai été, mais aussi pour celle que je veux aimer et accompagner en moi, en lui laissant la place d'exister pleinement, sans culpabilité arbitraire ni honte dans ce monde d'adultes.

L'engrenage de l'oppression adultiste se trouve ainsi encore ici renforcé par l'intériorisation de l'oppression par ses victimes, qui en deviennent les actrices. Il est maintenant essentiel de considérer que cette oppression ne fonctionne pas seule, et qu'elle ne constitue pas une réalité uniforme pour tous les enfants. Si l'adultisme est un système de domination universel, il s'articule de façon *intersectionnelle* avec d'autres rapports de pouvoir, modulant l'expérience de la domination tant pour les enfants que pour les adultes qui en ont la responsabilité.

III. Adultisme et intersectionnalité

a) L'adultisme comme socle des rapports de pouvoir

Comme le défend le collectif **Enfantiste**⁸⁹, il apparaît essentiel de penser l'adultisme en termes d'*intersectionnalité*. Ce concept sociologique a été créé à l'origine par la militante universitaire et juriste afroféministe états-unienne Kimberlé Crenshaw en 1989, pour penser l'oppression spécifique des femmes noires, dans ses ramifications complexes au croisement entre sexisme et racisme. Il implique qu'une oppression systémique ne fonctionne pas seule, mais qu'elle doit au contraire être analysée au coeur du réseau complexe de dominations qui coexistent et interagissent avec elle. Ce croisement dynamique entre les oppressions vient ainsi créer des expériences spécifiques s'abattant sur les personnes, selon les groupes dominés auxquels elles ont été assignées.

En d'autres termes, ce n'est pas la même chose de vivre l'expérience sociale d'être une petite fille noire cis-genre ou d'être un petit garçon blanc transgenre, par exemple. La manière dont on va s'adresser aux enfants ou plus généralement les considérer sera en effet influencée par la position sociale où le croisement dynamique des oppressions viendra *situer* les enfants. L'intersectionnalité demeure un concept complexe dont nous tenterons de livrer ici un aperçu, dans le but d'éclairer encore les enjeux multiples de l'adultisme, qui impacte en premier lieu les enfants, mais aussi les adultes dans leur existence politique, privée, et la construction de leur sécurité affective.

L'un des enjeux fondamentaux de l'adultisme que nous avons déjà précédemment évoqué est qu'il a concerné chaque personne au début de sa vie. Nous en avons tous/tes été victimes avant d'en devenir les oppresseur.euse.s une fois adulte. L'adultisme peut donc constituer pour beaucoup une première expérience de l'oppression. Il peut alors se comprendre comme le « berceau des dominations », pour reprendre l'expression créée par la directrice de recherche en anthropologie au CNRS Dorothee Dussy à propos de l'inceste. Il ne s'agit pas ici de présenter l'adultisme comme première oppression selon un ordre d'importance mais au contraire de considérer sa spécificité temporelle. L'expression de « berceau des dominations » implique plutôt l'idée que **l'adultisme vient apprendre**

⁸⁹ Formation en ligne de lutte contre l'adultisme, Collectif Enfantiste, 29/10/2025

aux personnes dès le plus jeune âge, et jusque dans leur chair qu'il y a des dominant.e.s et des dominé.e.s.

Nous avons en effet analysé que les violences subies et l'apprentissage de l'obéissance à l'autorité permettent de faire intérioriser à l'enfant sa propre soumission. La catégorie sociale de l'enfance est rendue si profondément vulnérable et dépendante en tous points aux adultes qu'il est facile, et même utile de se servir de cette oppression pour asseoir et maintenir les autres. La non reconnaissance des enfants comme sujets de droit au même titre que les adultes permet de leur imposer avec d'autant plus de facilité d'autres formes d'oppression telles que le racisme, le validisme, le sexisme ou la grossophobie par exemple. L'idée que les enfants sont une propriété de l'adulte à contrôler vient autoriser d'autres discriminations à leur égard, sous prétexte de les éduquer, comme le fait de contrôler le poids des filles cisgenres par exemple, quitte à générer chez elles des troubles du comportement alimentaire. Comme l'affirme Gabrielle Richard, « la domination adulte constitue l'assise des autres rapports de domination »⁹⁰.

L'adultisme se comporte ainsi comme un permis de laisser libre cours aux pratiques discriminantes, sous prétexte qu'elles s'adressent à des enfants. L'adultisme se comprend donc comme un outil extrêmement utile de reproduction des dominations, où l'enfant peut subir des discriminations intersectionnelles sans être pris.e au sérieux ni trouver l'aide nécessaire à sa résilience et son émancipation.

b) Enfances au pluriel : quand l'adultisme s'articule avec d'autres oppressions systémiques

Nous avons par ailleurs observé que la catégorie sociale de l'enfance avait subi une naturalisation culturelle visant à la positionner en dehors du politique et donc de dénier aux enfants leurs droits civiques fondamentaux. Cette naturalisation implique alors de voir en l'enfant un être naturel soumis à des caractéristiques immuables, bien que souvent paradoxales, et dont tout manquement sera considéré comme une anomalie à bannir. L'enfant sera donc appelé.e à demeurer une figure de la « norme naturelle » oxymorique qui lui est assignée, faisant par là volontairement oublier que la norme est

⁹⁰ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.82

précisément une construction sociale et politique basée sur des rapports de domination qui fixent ce qui est accepté dans les codes ou non.

Poser l'enfant comme figure de la « norme naturelle » permet de poser conjointement comme naturelles les autres formes de domination, en excluant et écrasant tout ce qui s'en éloigne. En d'autres termes, selon sa « norme naturelle » occidentale, l'enfant doit être « par nature » : blanc.he, cis-genre, garçon (ou fille), avoir des amoureuses filles s'il est un garçon, valide, mince, avec un capital social et culturel bourgeois/de classe moyenne, bon.ne à l'école, innocent.e, bien éduqué.e (et donc silencieux.se quand on l'attend d'ellui). Tout dérogement à ces normes se verra réprimé selon des préjugés et des outils de domination croisés, à l'intersection des oppressions se renforçant mutuellement et impactant durablement l'amour de soi, la confiance en soi, l'image de soi et la sécurité affective de l'enfant qui en est victime.

Et même chez le garçon blanc cis-genre, pourtant appelé à devenir un futur « dominant » dans une société profondément patriarcale et raciste, ces normes peuvent se révéler d'une grande violence. L'expression de ses émotions telles que la tristesse ou la peur seront dévalorisées au profit de l'expression de sa colère par exemple, cette mutilation psychologique impactant considérablement sa mise en relation avec autrui et avec lui-même. Le petit garçon blanc cis-genre comprend ainsi que la domination d'autrui est le seul mode de relation légitime, au prix du sacrifice de sa propre intégrité émotionnelle et de sa sécurité affective. L'enfant apprend en ce sens dès le plus jeune âge que son identité et son corps appartiennent à l'ordre social établi par les adultes en position de domination. Cette « norme naturelle » impose à l'enfant un paradoxe insoutenable : à la fois l'idée qu'iel est par nature bestial.e, et que son éducation est censée lae rendre sage « par nature ». Un.e enfant qui fait du bruit sera ainsi d'autant plus réprimé.e s'iel est issu.e de classe populaire et/ou non blanc.he, car iel sera considéré.e par nature comme plus violent.e et plus dangereux.se qu'un.e enfant blanc.he et/ou issu de classe bourgeoise. **La naturalisation de l'enfant portée par l'adultisme permet en ce sens de renforcer les autres oppressions en excluant de la « norme naturelle » les enfants qui en sont victimes.**

Par exemple, la sociologue Gabrielle Richard s'est spécifiquement intéressée à comment se renforcent mutuellement l'adultisme et la LGBTQIA+phobie dans le traitement des enfants - et des adultes - queer. Les préjugés infantistes de vulnérabilité et

d'immaturation attribués aux enfants justifieraient de ne pas prendre au sérieux la recherche personnelle de leur propre expression de genre et de leur propre orientation sexuelle. Iels seraient trop jeunes pour savoir qu'ils sont queer, et il serait primordial de les *protéger* d'une « idéologie queer » qui viendrait leur mettre de telles idées en tête. **Cette « rhétorique de la protection des enfants » vient en réalité cacher une vision LGBTQIA+phobique qui prône une évidence de l'hétérosexualité et de l'identité cis-gendre binaire. L'enfant devrait donc s'y conformer puisque c'est la « norme naturelle » dans laquelle iel est essentialisé.e, sans assumer que cette même norme est construite selon un modèle cishétéronormatif et adultiste oppressif.**

« Malgré la brutalité des mutilations imposées aux enfants intersexes, l'opinion publique ne s'alarme pas particulièrement de la situation. Il en va tout autrement pour les mineur.e.s trans »⁹¹. L'adulte se met en position d'imposer des opérations chirurgicales à un.e enfant intersexe pourtant en bonne santé, uniquement pour lae faire entrer dans la norme sexuelle binaire, mais un.e enfant transgenre ne pourrait pas s'identifier librement selon son genre et avoir accès aux informations concernant sa transition, ainsi qu'aux bloqueurs de puberté pourtant réversibles lui permettant de vivre sereinement l'appropriation de son propre corps et de sa propre identité. Les mineur.e.s queer sont sans cesse réduit.e.s à des images de souffrance lié.e.s au harcèlement scolaire ou au rejet familial, et non à la joie et la sécurité affective de pouvoir pleinement être soi, d'aimer qui l'on souhaite aimer, répondant à nos besoins d'*intimité*, d'*être reconnu.e*, *valorisé.e*, d'*influencer*, de *se dire d'être entendu.e*, et aussi de *rêver*.

« Leur parole doit être portée par l'adulte, et leur parcours ne doit être présenté ni comme souhaitable, ni comme facile, ni comme positif »⁹². On parle d'un véritable deuil que vivent les parents face au *coming-out* de leur enfant, qui « déplorent la perte de l'enfant qu'ils croyaient avoir et de l'avenir qu'ils avaient projeté », révélant par là le prisme adultiste et LGBTQIA+phobique qui pose l'enfant comme un être incomplet, visant à se développer selon les projections cishétéronormatives de l'adulte, et non comme un être libre, en construction de sa propre autodétermination.

Gabrielle Richard dénonce aussi une tendance à l'infantilisation des adultes queer et minorisé.e.s, qui invitent à penser à leur place et à conserver un pouvoir

⁹¹ RICHARD, Gabrielle, *Protéger nos enfants*, *op. cit.* p.70

⁹² RICHARD, Gabrielle, *Protéger nos enfants*, *op. cit.* p.57-58

décisionnaire sur eux. « La domination adulte constitue l'assise des autres rapports de domination »⁹³ résume ainsi Gabrielle Richard. L'adultisme fournit aux autres oppressions le terreau fertile pour asseoir leur pouvoir. L'enfance n'est pas un ensemble homogène mais bien une catégorie sociale construite selon des normes et des principes de domination aux conséquences catastrophiques.

À rebours de l'infantilisation que nous avons évoquée peut également s'analyser le concept de *désenfantisation* théorisé par l'essayiste militante Fatima Ouassak, cofondatrice du collectif de parents « Front de mères » dans les quartiers populaires. Elle le définit comme le fait de voir les enfants descendants de l'immigration post-coloniale comme une menace au système, de les rendre responsables d'un climat d'insécurité au lieu de les considérer comme et pour ce qu'ils sont : des enfants. Les enfants racisé.e.s (et spécifiquement les garçons) issu.e.s des quartiers populaires seront par principe présumé.e.s coupables et violent.e.s, selon des préjugés racistes et classistes. Ils seront en conséquence soumis.e.s à des contrôles au faciès violents et arbitraires pouvant même conduire à leur mort. L'année 2025 marque ainsi les 20 ans de la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré, deux adolescents morts électrocutés dans un poste électrique pour échapper à un contrôle de police terrorisant en 2005, à l'origine d'une vague de révolte dans les banlieues françaises. Ces révoltes, pourtant légitimes de la part des jeunes personnes pour s'opposer à cette violence ont globalement été considérées sous le prisme d'un adultisme raciste et classiste dénigrant leurs revendications, et appelant à resserrer l'autoritarisme sur les jeunes de banlieues, par principe assimilés à des « voyous ».

Aujourd'hui encore des agressions policières systémiques s'abattent spécifiquement sur des adolescents issus de l'immigration, sous forme d'injures racistes, de coups ou d'assassinats, comme le meurtre du jeune Nahel Merzouk, tué à bout portant par un policier en 2023. Il est important et nécessaire de rappeler que les oppressions systémiques attaquent les personnes dans leur existence politique et sociale, dans leur intégrité physique et psychique, jusqu'à causer leur mort.

⁹³ RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, *op. cit.* p.82

c) Quand l'oppression subie par les adultes entrave la relation à l'enfant

Il est par ailleurs important d'observer que ces oppressions peuvent également mettre en concurrence des catégories dominées, les amenant à renforcer entre elles l'oppression d'autres catégories. Les femmes et en particulier les mères ont en effet été historiquement rattachées à la sphère de l'enfance par essence, et au statut de mineure sous l'autorité patriarcale du père de famille comme on peut le lire dans le Code civil napoléonien. Mais les femmes disposent également d'un rôle d'autorité sur les enfants dont elles ont encore à charge une partie majeure partie de l'éducation⁹⁴, ce qui les place en double position de dominée et de dominante.

Lae philosophe Tal Piterbraut-Merx analyse ainsi spécifiquement la complexité des rapports politiques entretenus par l'adultisme et le sexisme à travers les luttes féministes pour l'émancipation des femmes dans la deuxième moitié du XXème siècle. Elle affirme ainsi que l'analogie entre les oppressions est un outil utile mais aussi dangereux et limité pour les analyser dans la mesure où l'analogie vient comparer deux rapports sans mettre en lumière les spécificités propres à chaque rapport, et surtout les dynamiques de pouvoir et les entrecroisements entre ces mêmes rapports. Par exemple, les luttes féministes ont pu s'emparer du rapport de domination imposé aux enfants non pas pour le dénoncer, mais pour s'en extraire. Les femmes étaient elles aussi perçues comme naturellement vulnérables, dépendantes, immatures, ce qui justifiait l'autorité patriarcale du père de famille non seulement sur les enfants, mais aussi sur elles.

L'analogie entre leur condition et celle des enfants leur a donc permis de mettre en évidence l'oppression dont elles souffraient dans l'institution familiale qui les « infantilisait » elles aussi en les privant de leurs droits, mais elle les a aussi amenées à se désolidariser de la catégorie des enfants pour s'élever au-dessus d'eux. « L'émergence politique de la catégorie « femme » peut avoir pour effet de renaturaliser la catégorie « enfant » dans la mesure où celle-ci fonctionne comme un repoussoir stratégique, dont le groupe des femmes adultes doit s'arracher pour faire valoir la légitimité de son combat »⁹⁵. La domination des adultes sur les enfants se voyait justifiée parce que naturelle en raison de leur âge et de leur besoin d'autorité, tandis que celle sur les femmes se voyait

⁹⁴ Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents, 07/03/2025, France, in Observatoire des inégalités, Rapport d'étude

⁹⁵ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.* p.128

injustifiée, dans la mesure où elles n'étaient justement plus des enfants, elles étaient des femmes adultes et voulaient prétendre à l'existence politique qui leur revenait de droit.

L'enfant était alors à la fois victime d'oppression mais aussi perçu.e comme figure d'oppression pour les militantes qui voyaient en ellui une source de leur oppression, à travers les grossesses, qu'elles soient désirées ou non, et l'imposition du rôle de mère comme travail invisible qui les privaient de leur liberté en les assignant à la sphère de l'enfance. La figure de la mère était fondamentalement perçue comme maternante, douce, aimante, ce qui en plus d'enfermer les femmes dans une naturalisation maternelle sexiste, passait sous silence les violences perpétrées par les mères sur les enfants dont elles supportaient la plus grande charge éducative, et rendait naturel le principe d'appropriation de l'enfant à travers la grossesse et la maternité. « Grossesse et filiation sont confondues sous la notion de maternité, ce qui induit un alignement entre trois figures : l'enfant comme produit de l'activité de grossesse, l'enfant comme enfant de (le régime de filiation sociale) et l'enfant comme sujet politique et social »⁹⁶. Se révèle ainsi un point de tension entre sexisme et adultisme par le biais de la maternité, prenant leur source commune dans le patriarcat tout en se heurtant à une lutte imprégnée de hiérarchisation venant renforcer l'adultisme pour se libérer du sexisme.

Il est donc primordial de prendre de la hauteur pour comprendre plus profondément l'adultisme dans sa dimension intersectionnelle. **Les dominations qui s'abattent sur les parents et spécifiquement sur les mères, ainsi que sur les travailleur.euse.s du care et de l'éducation viennent en effet influencer directement l'adultisme qui s'insinue dans les relations adultes-enfants.** Écouter une jeune personne demande en effet du temps « non productif », qui est difficile à consacrer quand on est écrasé.e par une énorme quantité de travail et qu'on est soi-même victime de violences systémiques. Le travail du care qu'impliquerait de co créer une dynamique relationnelle avec l'enfant se voit en effet dévalué dans une société patriarcale et capitaliste fondée sur le profit immédiat. Se mettre à « hauteur d'enfant », pour reprendre l'expression de Marion Cuerq, implique d'accepter de s'ouvrir à son point de vue, de prendre le temps de déconstruire le rapport d'autorité pour co créer une dynamique relationnelle.

Mais accepter d'observer dans notre lien aux enfants un rapport de domination peut venir bousculer notre regard sur les oppressions qui nous touchent aussi nous-mêmes.

⁹⁶ PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, *op. cit.* p.139

Dans nos sociétés occidentales dont la richesse et le fonctionnement sont encore largement fondées sur les oppressions telles que le classisme ou le colonialisme, il peut être difficile de se confronter à la discrimination que nous avons nous-mêmes subie et profondément intériorisée. Accepter de déconstruire notre rapport aux enfants impliquerait en effet de déconstruire ce que nous vivons nous-mêmes en tant qu'adultes ou ce que nous avons vécu. Il est particulièrement difficile d'apprendre à son enfant à vivre sa liberté, porter sa voix et à défendre sa dignité quand on s'en sent soi-même dépourvu.e.

Une mère ayant vécu du sexisme toute sa vie pourra ainsi avoir tendance à surprotéger et à surveiller constamment sa fille pour lui éviter de vivre ce qu'elle-même a vécu, au lieu de lui faire pleinement confiance dans son épanouissement personnel. Et plus encore, une mère pourra démontrer beaucoup de violence envers ses enfants dans l'espace public pour prouver qu'elle est une bonne mère et qu'elle éduque convenablement ses enfants, lorsque tous les yeux sont rivés sur elle quand ses enfants pleurent en criant. La pression subie par les mères conjugée à la peur qu'elles peuvent ressentir pour leur enfant peut en ce sens les conduire à privilégier le cadre rassurant et figé de l'autorité par rapport à la nouveauté d'une relation à co construire chaque jour.

L'oppression systémique adultiste se révèle ainsi imbriquée dans une dynamique complexe d'interaction avec les autres formes d'oppression, dont elle constitue un outil particulièrement efficace de par sa temporalité et son ancrage.

CONCLUSION

Cette étude se déploie ainsi comme une esquisse d'analyse de l'adultisme, à travers l'enjeu de la relation en tant que clef de voûte de la sécurité affective des enfants et des adultes. Je conçois son écriture comme un acte politique : transformer en profondeur mon rapport à ma propre enfance, et ainsi devenir une meilleure alliée des enfants actuel.le.s. J'ai conscience que le chemin est encore long, que je demeure pétrie de préjugés infantistes, et de doutes quant à la manière de faire vivre mon engagement enfantiste. Mais j'ai ouvert une petite porte pour déplacer radicalement mon regard d'adulte sur la petite fille que j'ai été et sur les enfants que je suis amenée à croiser sur ma route.

Nous avons ainsi posé la relation comme nécessaire pour répondre au besoin d'attachement de l'enfant et de l'adulte, en vue de construire sa sécurité affective venant notamment conditionner son estime de soi, sa manière d'entrer en relation ou d'envisager son environnement. Pour se développer pleinement et assurer sa mission de construction de la sécurité affective, la relation doit permettre aux personnes qu'elle lie de répondre à leurs besoins de *se dire*, d'être *entendu.e*, d'être *reconnu.e*, de *se sentir valorisé.e*, de *réver*, d'*intimité* et d'*influencer*. Nous avons ensuite analysé comment l'adultisme en tant qu'oppression systémique vient abîmer la relation adulte-enfant, créant une confusion entre responsabilité et autorité, entre amour et domination, entre protection et violence.

À rebours d'une vision séparatiste posant les enfants et les adultes comme des groupes hétérogènes opposés selon un rapport vertical hiérarchisé, j'ai choisi de défendre l'existence d'un véritable continuum entre l'enfance et l'âge adulte, d'observer les connexions complexes entre ces âges que l'oppression voudrait séparés. Et surtout, l'idée de ce continuum vient défendre l'égalité de respect de l'intégrité des enfants et des adultes. Si les adultes ont une responsabilité supérieure à l'enfant, celle-ci doit conduire à un accompagnement de l'enfant considéré.e comme un sujet à part entière, et non comme un territoire à conquérir, posséder et dominer.

Je conçois ainsi le chemin que nous avons parcouru comme une invitation à repenser en profondeur notre rapport aux enfants en vue de laisser émerger et croître la possibilité d'une vraie relation. Une constellation d'actes de résistance à l'adultisme ordinaire peuvent s'offrir à nous : réfléchir et écouter l'enfant avant de lui opposer un

« non » catégorique, s'excuser lorsque nous nous sommes laissé.e.s déborder par la colère, reconnaître que nous aussi sommes inachevé.e.s, imparfait.e.s, ou tenter de lui faire confiance un peu plus chaque jour. Car je pense que si les adultes ont un rôle primordial à jouer dans la déconstruction de l'adultisme de par leur responsabilité et leur position dans le rapport de domination, les enfants y ont aussi leur rôle à jouer, dans toute leur complétude et leur inachèvement. Comme l'affirme Mona Chollet, « il y a de quoi rester rêveuse en imaginant combien la société pourrait changer si on entendait enfin les enfants »⁹⁷.

Nous pouvons notamment nous inspirer du travail du collectif *Enfantiste*⁹⁸, qui comporte des enfants et adolescent.e.s parmi ses membres, du podcast « Qui c'est qui commande » de l'enseignante Lolita Rivé qui accueille la parole d'enfants sur l'adultisme, du travail d'éducation nouvelle porté par les Céméa⁹⁹, ou encore du travail de l'association *Garance*¹⁰⁰, qui forme les enfants à l'autodéfense afin de leur donner des clefs pour défendre aussi elleux-mêmes leur intégrité et leurs droits dans ce monde d'adultes.

⁹⁷ CHOLLET, Mona, « Bétharram ou la « pédagogie noire » », mai 2025, France, *in* La Déferlante, n°18, Article

⁹⁸ <https://collectifenfantiste.fr/>

⁹⁹ <https://www.cemea.be/Nous>
<https://cemea.asso.fr/qui-sommes-nous>

¹⁰⁰ <https://www.garance.be/activites-dans-les-ecoles/enfants-capables/>

Bibliographie

Livres

- ANDRÉ, Christophe et DELORD, François, L'estime de soi, S'aimer pour mieux vivre avec les autres, 2008, Paris, Éditions Odile Jacob, Essai
- MATÉ, Gabor, Le Mythe de la normalité : Le traumatisme, la maladie et la guérison dans une culture toxique, trad. FONTAINE, Éric, 2024, Montréal, Éditions de l'Homme, Essai
- PITERBRAUT-MERX, Tal, La domination oubliée - Politiser les rapports adulte-enfant, 2024, Toulouse, Éditions blast, Collection relief, Essai
- RICHARD, Gabrielle, Protéger nos enfants, 2024, Paris, Binge audio, Collection Sur la table, Essai
- CHOLLET, Mona, Résister à la culpabilisation, 2024, Paris, Éditions La Découverte, Label Zones, Essai
- MILLER, Martin, Le vrai « Drame de l'enfant doué » : La tragédie d'Alice Miller, 2014, Paris, Éditions Presses Universitaires de France (PUF), Essai
- VELLA, Fanny, Et si on changeait d'angle ?, 2022, Paris, Leduc, Collection Leduc Graphic, Bande-dessinée
- HOOKS, bell, Apprendre à transgresser. L'éducation comme pratique de la liberté, 2019 [1994], Paris, Éditions du Seuil, Essai
- BREY, Iris, DROUAR Juliet, DELORME, Wendy, DUSSY, Dorothee, FALL, Sokhna, PITERBRAUT-MERX, Tal, La culture de l'inceste, 2022, Paris, Éditions du Seuil, Essai
- CYRULNIK, Boris, Mourir de dire, la honte, 2010, Paris, Éditions Odile Jacob, Essai

Études et Articles

-
- DEBEST, Charlotte, Yves Bonnardel : La domination adulte. L'oppression des mineurs, 2016, France, *in* Nouvelles Questions Féministes, . 35(1), p.176-181.
- TOUSSAINT, Emmanuelle, BACRO, Fabien, La sécurité affective et le bien-être des enfants confiés : une analyse du vécu du placement à la lumière de la théorie de l'attachement, 2021, France, *in* La psychiatrie de l'enfant vol.24, Presses Unitaires de France, Rapport d'étude
- DUGRAVIER, Romain et BARBEY-MINTZ, Anne-Sophie, Origines et concepts de la théorie de l'attachement, 2025, France, *in* Enfances & Psy, 66(2), p.14-22, Article

- MAIN, Mary, De l'attachement à la psychopathologie, 1998, France, *in* *Enfance*, n°3, pp. 13-27, Article
- FLASHER, Jack, Adulthood, 1978, États-Unis, *in* *Adolescence*, vol. 13, n° 51, p. 517–523, Article
- MATHIS, Ysaline, Oppression systémique, 19/01/2021, Belgique, *in* *Femmes de droit*, Article
- JANSSENS, Lou, Humour noir ou discrimination, que cache le discours « Je n'aime pas les enfants » ?, 29/07/2025, Belgique, *in* *RTBF*, Article
- SEVRIN, Jennifer, Pour en finir avec « l'aliénation parentale », la parole de l'enfant en péril, 2024, Belgique, *in* *Études et Action politique de la Ligue des familles*, Article
- BEN BOUBAKER, Manel, bell hooks, enseigner la liberté, mai 2025, France, *in* *La Déferlante*, n°18, Article
- Les violences éducatives ordinaires, 2024, France, IFOP pour la Fondation pour l'enfance, Rapport d'étude
- HILL, Charlotte, « Utile » ou « ridicule », l'interdiction de la fessée agite les députés, 21/11/2018, France, *in* *Public Sénat*, Article
- AMEN, Thalia, Pour une éducation sans violence : la Belgique doit dire non aux violences dites éducatives ordinaires, 04/08/2025, Belgique, *in* *Ligue des Droits de l'Enfant*, Étude
- FELITTI VJ, ANDA RF, NORDENBERG D, WILLIAMSON, DF, SPITZ AM, EDWARDS, V, KOSS, MP, MARKS, JS, Etude ACE (Expériences de l'enfance adverses), Relation entre la maltraitance durant l'enfance, les dysfonctionnements du foyer et plusieurs des principales causes de décès chez l'adulte, 1998, États-Unis, Étude
- TOURAINE, Arnaud, La honte, une émotion qui ne se donne pas à voir si facilement, in Site de son cabinet psychothérapeutique, Article
- Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents, 07/03/2025, France, in Observatoire des inégalités, Rapport d'étude
- CHOLLET, Mona, « Bétharram ou la « pédagogie noire » », mai 2025, France, *in* *La Déferlante*, n°18, Article

Films

- SIMONET, Ève, Réinventer l'enfance, 2025, France, Production On.Suzane, Long-métrage documentaire

- TRUFFAUT, François, Les 400 coups, 1959, France, Production Les films du Carosse, Production la SEDIF, Long-métrage fiction
- HANEKE, Michael, Le ruban blanc, 2009, Europe, Production Les films du losange, X-Filme Creativ Pool, Wega Film, Lucky Red, Long-métrage fiction

Podcasts

- DEMANGEAT, Anne, Les enjeux de la sécurité affective, 19/04/2024, France, *in* psychologue.net n°187, Podcast
- MIDAL, Fabrice, avec CYRULNIK, Boris, Amour et attachement, 20/04/2025, France, *in* Dialogues n°162, Podcast
- DESCLAIBES, Stéphanie, avec BENOÎT, Laelia, Mettre fin à la culture de domination envers les enfants, , 23/11/2023, France, *in* Les adultes de demain, n°170, Podcast
- BIENAIMÉ Charlotte, Climat incestuel : grandir sous la menace, 16/07/2025, France, *in* Un podcast à soi, Arte radio, Podcast
- Sacha et Marie, La domination adulte 1/2 et 2/2, 26/05/2025, 02/06/2025, podcast du CÉMÉA Occitanie, Radio Clamas
- RIVÉ, Lolita, Qui c'est qui commande?, Podcast
- RIVÉ, Lolita, C'est quoi l'amour, maîtresse?, Podcast
- TOURRET, Louise, avec MEIRIEU, Philippe, Janusz Korczak, une éducation nouvelle, 06/08/2024, France, *in* Avoir raison avec... Janusz Korczak, épisode 2/5, Radio France Culture, Podcast
- LAURENTIN, Emmanuel, avec DURAND, Edouard, Y a-t-il une culture de l'inceste en France ?, 12/10/2022, France, *in* Le Temps du débat, Radio France Culture, Podcast

Sites

- Site du collectif Enfantiste : <https://collectifenfantiste.fr/le-mouvement-enfantiste/>
- Profil Instagram de la militante spécialiste des droits de l'enfant et de la culture suédoise Marion Cuerq : https://www.instagram.com/marion_cuerq/
- Site de l'association de lutte contre les violences et d'autodéfense Garance : <https://www.garance.be/activites-dans-les-ecoles/enfants-capables/>
- Site des centre d'éducation nouvelle Céméa : <https://www.cemea.be/Nous>
- Site de la psychotraumatologue Lisa MacManus : <https://www.energiepsy.com/activiteacutes.html>